

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 106 / 2016 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015

L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Céline TAFELSKI (pouvoir de Michel MARTY), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Marie-Louise AT, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKY).

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 40

Votants : 44

**N° 3 - 106 / 2016 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT -
EXERCICE 2015**

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction Générale des Services, Finances et Budget

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois assure en lieu et place des 17 communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois les compétences suivantes :

> **L'assainissement collectif des eaux usées** : collecte des effluents (branchements des particuliers et des professionnels), transport (réseaux et postes de refoulement) et traitement des eaux usées (stations d'épuration et systèmes extensifs de traitement);

> **L'assainissement non collectif des eaux usées** : contrôles réglementaires des installations d'assainissement individuels (conformité des installations nouvelles, diagnostic des installations existantes, contrôle obligatoire en cas de transactions immobilières), conseils sur les différents dispositifs d'assainissement autorisés, les possibilités d'aides financières à la réhabilitation, l'entretien.

> **La gestion des eaux pluviales** : collecte (branchements), transport (réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Depuis le 1er juillet 2010, **l'exploitation** (fonctionnement, entretien, maintenance) de l'ensemble des ouvrages et équipements associés à ces compétences **est assurée directement par la régie publique d'assainissement** créée à cet effet.

L'exploitation du service assainissement collectif comprend notamment :

- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés
- ✓ le diagnostic de réception des travaux neufs et de réseaux existants anciens
- ✓ la réalisation des contrôles de branchements
- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante
- ✓ la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées
- ✓ la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration.

Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, je vous présente pour information le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Ce rapport a été présenté en bureau communautaire le 9 juin 2016.

Conformément au décret du 3 juin 1994 (abrogé le 9 avril 2000), consolidé le 23 mars 2007, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude de l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique.

A la fin de l'exercice 2015, le nombre d'abonnés au service assainissement collectif était de **36 501**. La population raccordée est estimée à **70 661 habitants** sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, soit un ratio de **2 habitants par abonné**.

3 656 751 m³ ont été comptabilisés aux abonnés du territoire de l'agglomération sur l'exercice complet 2015, soit une **stabilisation des volumes** par rapport aux volumes comptabilisés en **2012 (3 689 839 m³)**

2015 a vu notamment :

- 4,7 km de réseaux renouvelés, 376 branchements repris, 2,2 km d'extension de réseau et 55 nouveaux branchements ;
- le démarrage du chantier de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la ZA Albipôle permettra de traiter l'équivalent d'une charge de pollution produite par 1 500 habitants (contre 400 aujourd'hui), soit 160 m³ par jour et 27 m³ par heure, en pointe ;
- la poursuite de la gestion patrimoniale et cartographique des réseaux
- l'acquisition d'un logiciel de gestion des abonnés et contrôles réalisés par le SPANC.

Dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux et station de traitement, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré l'agglomération d'assainissement d'Albi conforme en matière de collecte, d'équipements et de performances pour l'exercice 2015.

Tarif de la redevance communautaire appliqué depuis le 1^{er} juillet 2015 :

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE 2015 Part proportionnelle en € / m ³ Hors taxe
ARTHES	1,872 € HT
CAMBON	1,485 € HT
CUNAC	1,370 € HT
LESCURE D'ALBIGEOIS	1,334 € HT
ALBI CARLUS CASTELNAU DE LEVIS DENAT FREJAIROLLES LABASTIDE DENAT LE SEQUESTRE MARSSAC PUYGOUZON ROUFFIAC SAINT-JUERY SALIES TERSSAC	1.319 € HT

Les tarifs seront progressivement harmonisés d'ici 2021 (cf. délibération du 30 juin 2015)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

titre du contrôle obligatoire des installations d'assainissement individuel recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

En 2015 :

- **214** filières ont été validées et sont en attente de réalisation
- **113** contrôles de réalisation,
- **68** diagnostics des installations existantes
- **75** diagnostics dans la cadre de ventes immobilières ont été effectués.

Les installations diagnostiquées en 2015 sont classées pour :

- **11,9%** conformes
- **3,5 %** non conformes sans pollution
- **34,3%** non conformes avec recommandation de travaux
- **50,3%** non conformes avec obligation de travaux

Les installations diagnostiquées depuis 2007 sont classées pour :

- **25,80 % conformes sans pollution**
- **38,10 % non conformes à la réglementation sans pollution**
- **20,00 % non conformes avec recommandation de travaux (faible pollution)**
- **16,10 % non conformes avec obligation de travaux (forte pollution)**

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006,

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

VU le rapport annuel 2015 ci-annexé et présenté pour information,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 8 juin 2016 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 9 juin 2016 ;

Vu l'avis de la CCSPL réunie le 1^{er} juillet 2016 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2015.



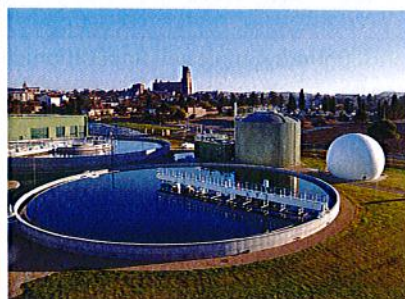
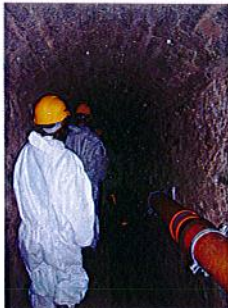
Pour extrait conforme,
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2015



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
1- Données générales	7
1.1. Présentation du territoire desservi	8
▪ Population actuelle	8
▪ Population future	9
▪ Patrimoine	9
▪ Zonages d'assainissement communaux	9
1.2. Présentation du service	11
▪ Compétences du service	11
▪ Mode de gestion du service	11
▪ La régie assainissement	11
▪ Le fonctionnement des instances décisionnelles	12
▪ Les règlements du service assainissement	12
▪ Le personnel	12
2- Assainissement collectif	15
2.1. L'utilisateur à l'assainissement collectif	16
▪ Les conventions de déversement	17
2.2. les branchements	18
2.3. Les volumes traités	19
2.4. Résultats de fonctionnement	23
▪ Fonctionnement des postes de relevage	23
▪ Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2015	26
▪ Les ouvrages d'épuration	28
▪ Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	28
▪ Production et valorisation des boues	30
▪ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	31
2.5. Indicateurs de performance	35
▪ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur P202.0)	36
▪ Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)	36
Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif	36
▪ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2)	36
▪ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)	37
▪ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)	38
▪ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)	38
▪ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	38
▪ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)	39
▪ Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	39
▪ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	39
▪ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)	40

13 JUL 2016

▪ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)	40
▪ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)	40
▪ Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)	41
▪ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)	42
▪ Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1)	42
3- Assainissement non collectif	43
3.1. Usager non collectif	44
3.2. Activité du service	44
3.3. Contrôle de conception et de réalisation	45
3.4. Diagnostic sur les installations existantes	47
3.5. dossiers subventionnés par l'agence de l'eau adour adour garonne pour la rehabilitation de l'assainissement non collectif	49
3.6. Indicateurs de performance	49
▪ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0)	49
▪ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)	50
4- Tarification du service et montants financiers	51
4.1. Assainissement Collectif	52
▪ Le prix du service collecte	52
▪ Le prix du service traitement	52
▪ Les taxes	54
▪ Montants assainissement factures en 2015 pour un volume de 120 m ³	54
4.1.2 Coût du service et recettes associées	55
4.2. Assainissement Non Collectif	57
▪ Prix du service	57
▪ Coût du service et recettes associées	58
5- Investissements et travaux de financement	59
5.1. Montants financiers	60
▪ Assainissement collectif	60
▪ Assainissement non collectif	61
5.2. Travaux 2015– Projets 2016	62
▪ Principales réalisations de l'année 2015	62
Annexes	67

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements	8
Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés	10
Tableau 3 : Les conventions de déversement.....	18
Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2010 à 2015	18
Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage	25
Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage	27
Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration	28
Tableau 8 : Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2015 sur les stations de traitement du grand Albigeois.....	29
Tableau 9 : Production et valorisation des boues.....	30
Tableau 10 : Analyses de la qualité des eaux rejetées	34
Tableau 11 : Indicateurs de performance.....	35
Tableau 12 : Diagnostics des installations existantes	47
Tableau 13 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	49
Tableau 14 : Evolution des tarifs par m ³	54
Tableau 15 : Tarif pour une facture de 120 m ³	55
Tableau 16 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif.....	56
Tableau 17 : Tarifs SPANC	57
Tableau 18 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif	58
Tableau 19 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif.....	60
Tableau 20 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif.....	60
Tableau 21 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif	60
Tableau 22 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif.....	61
Tableau 23 : Etat de l'actif en assainissement non collectif	61
Tableau 24 : Travaux 2015 sur réseaux.....	63
Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2014 (m ³).....	20
Graphe 2 : Evolution du volume d'eaux usées traitées (en m ³)	21
Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif	22
Graphe 4 : Contrôles de conception	45
Graphe 5 : Contrôles de réalisation	46
Graphe 6 : Répartition des diagnostics 2015 en fonction de leur classement	48
Graphe 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement	48

2004-2015 : 12 ans de compétence assainissement communautaire

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002.

17 communes se sont réunies et sont ainsi devenues partenaires pour élaborer et conduire un projet commun de développement urbain et d'aménagement durable d'un territoire : le Grand Albigeois.

La compétence assainissement a été initialement transférée par délibération du 17 février 2004 comme compétence facultative de la communauté d'agglomération, de façon partielle, conformément à un choix politique d'intercommunaliser le transport et le traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif, tout en laissant aux communes l'exercice de la compétence en matière de collecte et de systèmes d'assainissement autonome.

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} mai 2004.

Du 1^{er} mai 2004 au 31 décembre 2009, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a concrétisé son engagement par la création de 23 km de réseaux structurants permettant ainsi le raccordement de 7 communes (Le Séquestre, Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry, Cunac, Puygouzon, Cambon) à Albi, avec le renforcement des réseaux de transport (secteur Bondidou et de la Mouline à Albi) et enfin la mise aux normes par une reconstruction complète de la station d'épuration de la Madeleine.

C'est pour atteindre cet objectif affirmé que l'agglomération, à travers sa compétence assainissement, a développé ces 7 premières années sa maîtrise d'ouvrage sur des projets d'investissement d'envergure (30 millions d'euros HT) pour permettre, une vraie restructuration de son système d'assainissement : suppression de 6 stations obsolètes via la réalisation de près de 24

kilomètres de réseaux structurants acheminant les effluents à la station de traitement des eaux usées de la Madeleine.

En 2005, dans le cadre de l'obligation des communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'arrêté préfectoral du 25 mai 2005 a statué, après délibération du conseil communautaire le 8 février 2005, sur le transfert de la compétence « assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 31 décembre 2005.

Parallèlement au contrôle de conception et de réalisation des installations neuves d'assainissement individuel règlementaires, le SPANC a lancé depuis 2007 le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existantes sur son territoire, grâce à son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

En 2009, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est ainsi engagée dans une nouvelle étape de renforcement de ses compétences avec la prise en compte de la totalité de la compétence assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le 1^{er} juillet 2010, à l'échéance des contrats de délégation des communes d'Albi, Saint-Juéry et Marssac, les élus ont décidé que l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'assainissement de l'agglomération se ferait directement, en créant une régie à autonomie financière.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le

13 JUL. 2016

SLO

ID : 081-248100737-20160712-ANX1_3_106_2016-DE

1- Données générales

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au total **17 communes** :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Salies, Terssac.

■ Population actuelle

La population totale de l'agglomération est calculée par l'INSEE pour l'année 2015 à partir de la population légale de 2015, soit **84 372 habitants**.

La population totale desservie par le réseau public d'assainissement est évaluée à **70 661 habitants** et la population totale dépendant du service d'assainissement non collectif est évaluée à **13 711 habitants**.

Cette évaluation reste théorique. Elle est calculée par proportion entre le nombre d'abonnés au réseau d'eaux potable, le nombre d'habitant global et le nombre d'abonnés à l'assainissement.

Commune	Population recensée sur le territoire Communautaire	Abonnés eau potable	Abonnés assainissement Collectif			Taux de desserte assainissement collectif 2015	Estimation de la population assujettie à l'assainissement collectif		
			2013	2014	2015		2013	2014	2015
ALBI	51 567	27 119	23 969	24 279	24 530	90,45%	46 741	46 741	46 968
ARTHES	2 585	1 216	978	998	1 007	82,81%	2 041	2 041	2 048
CAMBON d'ALBI	2 106	884	538	539	537	60,75%	1 194	1 194	1 193
CARLUS	699	305	57	56	58	19,02%	135	135	136
CASTELNAU de LEVIS	1 602	676	175	173	158	23,37%	416	416	412
CUNAC	1 641	613	521	521	468	76,35%	1 270	1 270	1 229
DENAT	755	365	181	182	184	50,41%	353	353	354
FREJAIROLLES	1 354	561	252	263	261	46,52%	611	611	610
LABASTIDE-DENAT	387	191	73	73	75	39,27%	159	159	160
LE SEQUESTRE	1 574	864	676	732	733	84,84%	1 434	1 434	1 435
LESCURE	4 559	2 172	1 735	1 752	1 756	80,85%	3 343	3 343	3 346
MARSSAC	3 074	1 602	1 321	1 351	1 351	84,33%	2 654	2 654	2 654
PUYGOUZON	3 018	1 428	932	929	936	65,55%	2 004	2 004	2 009
ROUFFIAC	646	0	0	0	0	0,00%	0	0	0
SAINT-JUERY	6 867	3 882	3 538	3 539	3 651	94,05%	6 323	6 323	6 429
SALIES	838	335	298	302	305	91,04%	780	780	783
TERSSAC	1 100	583	473	487	491	84,22%	893	893	896
TOTAL	84 372	42796	35 717	36 176	36 501	85,29%	70 351	70 351	70 661

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements

■ Population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **88 000 habitants en 2021 et 95 000 habitants en 2030** (données PLH Grand Albigeois).

Le taux prévisionnel de desserte moyenne en assainissement collectif est de 87% en 2021 et 88% en 2031 d'après les schémas directeurs communaux, soit une **population future desservie hypothétique de 76 560 habitants en 2021 et 78 320 habitants en 2030**

■ Patrimoine

Après le transfert total des compétences communales, on dénombre en 2016 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **67 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires
- ✓ **405 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatifs dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009
- ✓ **222 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatifs
- ✓ **76** postes de refoulement dont 4 soumis à déclaration et 2 soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou).
- ✓ **53** déversoirs d'orage répartis sur l'ensemble des communes
- ✓ **18** systèmes d'épuration dont **2** de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **99 860 EH**

Des fiches synthétiques jointes en annexe regroupent par commune les informations suivantes :

- ✓ nombre d'abonnements et estimation de la population desservie
- ✓ linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement)
- ✓ ouvrages d'épuration des eaux usées

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4 907** installations existantes d'assainissement individuel.

■ Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

COMMUNES	CARTE D'APTITUDE DES SOLS	ZONAGE	ENQUETE PUBLIQUE	SCHEMA D'ASSAINISSEMENT	DIAGNOSTIC
ALBI	Oui	Oui	Oui	2001	en partie
ARTHES	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
CAMBON	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
CARLUS	Oui	Oui	Oui	Avril 2012	Oui
CASTELNAU DE LEVIS	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
CUNAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
DENAT	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FREJAIROLLES	Oui	Oui	Oui	12/2012	Non
LABASTIDE DENAT	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
LE SEQUESTRE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LESCURE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MARSSAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
PUYGOUZON	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ROUFFIAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT JUERY	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
SALIES	Oui	Oui	Oui	06/11/2006	Non
TERSSAC	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés

1.2. PRESENTATION DU SERVICE

▪ Compétences du service

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux 17 communes qui la composent, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Le service assainissement exerce donc les compétences suivantes :

- ✓ ***l'assainissement non collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2006*** : contrôles obligatoires, conseils ; les compétences d'entretien et de réhabilitation ne sont pas exercées actuellement ;
- ✓ ***l'assainissement collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2010*** : collecte (branchements, réseaux et postes de refoulement) et traitement (systèmes de traitement des eaux usées) ;
- ✓ ***l'assainissement des eaux pluviales, depuis le 1^{er} janvier 2010*** : collecte (branchements, réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Le service assainissement s'exerce en 2015 sur :

- ✓ **17 communes** soit une population de **84 372 habitants** regroupés en **36 501 abonnés** à l'assainissement collectif et **4 907 abonnés** à l'assainissement individuel.

▪ Mode de gestion du service

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des **Services Publics** à caractère Industriel et Commercial (SPIC), qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes.

Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le service d'assainissement collectif est géré directement, en régie à autonomie financière.

▪ La régie assainissement

L'objet de la **régie** est d'assurer **l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées** sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Les statuts de la régie assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

▪ Le fonctionnement des instances décisionnelles

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : **le conseil communautaire, le bureau communautaire et le conseil d'exploitation de la régie.**

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil communautaires assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement.

Le **conseil d'exploitation** se compose de **24 membres**, dont **3 membres extérieurs** représentant respectivement les institutions, les entreprises, les usagers.

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la commission assainissement, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués.

Il se réunit une fois par trimestre et fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service assainissement et réponses aux besoins des usagers du service.

Le **président de la communauté d'agglomération** prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil communautaire et recrute le personnel. Il est l'ordonnateur de la régie.

La **directrice de la régie** (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

▪ Les règlements du service assainissement

Le **règlement du service d'assainissement collectif communautaire** permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le **règlement du service assainissement non collectif** a été révisé le 17 décembre 2015 en raison des dernières évolutions réglementaires (arrêtés de 2012).

▪ Le personnel

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- **accueil du public et gestion administrative des usagers ;**
- **maîtrise d'ouvrage**, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration ;
- **exploitation**, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;

- **service public d'assainissement non collectif**, pour le contrôle réglementaire des installations individuelles.

Envoyé en préfecture le 12/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le 13/07/2016
ID : 081-248100737-20160712-ANX1_3_106_2016-DE

A noter que le service assainissement bénéficie contre remboursement des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication.

Le service assainissement est composé au 31 décembre 2015 de 23 agents.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Service HYDRAULIQUE ASSAINISSEMENT

Direction du service

Valérie VITHE

Accueil public – Gestion administrative et comptable
Marie-José Spataro - Chrystel Revellat Chantal Vadon

Secrétariat technique commun voirie/HYAS

Nicole hébrard

Laure PARLY

Hydraulique Assainissement

Instructions

Benjamin CORGNE

Instruction demandes
d'urbanisme,
demandes de
branchement et suivi
réalisation, suivi PAC,
certificats conformité
Benjamin Corgne
Gregor Gasiorowski

• Instruction DR/DICT
reçus et suivi terrain
Gregor Gasiorowski

Etudes programmation de travaux

Valérie VITHE

Programmation,
études, suivi de travaux
d'investissement -
réception
Xavier Brusset
Cyril Manen
Stéphane Palazy
Thierry Rayssac
Michel Laur

Hydraulique, pluvial,
traitement
Xavier Brusset

Opérations
d'aménagement,
procédures de
classement, servitudes
Cyril Manen

Exploitation Réseaux

Xavier BRUSSET

Suivi de réseaux –
diagnostics,
réparations, contrôles
conformités
Benjamin Courrèges
Sébastien Sablayrolles

Entretien de postes de
relevage / réseaux
Jérémy Levillain
Boris Soulier
Frank Garric
Alexandre Dangles

Gestion du patrimoine
réseaux
Michel Laur

Unités de traitement Industriels

Yann DEHLINGER

Process
Administration
Suivi des
industriels
Analyses
Yann Dehlinger
Stéphanie Michaud

Exploitation entretien
Doniphan Berrone

Automatismes
supervision
Electromécanique
Anthony Bru
Jérôme Mangès

SPANC

Benjamin CORGNE

Contrôles ANC
Neuf – Existant –
Réhabilitations –
Fonctionnement
et entretien
Florian Ducrocq

Santé Environnement

SCHS ALBI
Hygiène et santé
environnementale
Christian MONTAUBIN

Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le

13 JUL 2016

ID : 081-248100757-20160712-ANX1_3_106_2016-DE

13 JUL 2016

SLOAN

2- Assainissement collectif

2.1. L'USAGER A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'utilisateur est une personne physique ou morale étant desservie par le réseau collectif d'eaux usées. Les utilisateurs peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries).

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

2.1.1 L'utilisateur domestique

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, **un abonné à l'assainissement collectif** (associé généralement à un branchement) **correspond à 2 habitants**. Le service assainissement collectif de l'agglomération compte au total **36 501 abonnés**.

Les besoins domestiques peuvent être définis comme étant les volumes d'eau nécessaires à la vie courante des citoyens. Ils couvrent donc différents usages.

La **consommation journalière en eau d'une personne en France** est la suivante pour les différents postes :

49 litres pour les bains et les douches ;
25 litres pour les W.C. ;
25 litres pour le linge ;
12 litres pour la vaisselle ;
8 litres pour le ménage ;
8 litres pour l'arrosage des plantes ;
9 litres pour la préparation de la nourriture ;
1 litre pour la boisson.
Soit au total **137 litres /jour/personne**.

Cette consommation journalière est équivalente à la consommation domestique des abonnés du grand albigeois, qui est de **137 litres par jour et par personne**.

2.1.2 L'utilisateur non domestique

Les utilisateurs non domestiques sont des utilisateurs qui rejettent des eaux industrielles. Sont classées dans les eaux industrielles tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique.

Toutefois les utilisateurs rejetant des eaux industrielles analogues aux eaux usées domestiques sont considérés comme des utilisateurs assimilés domestiques.

Les utilisateurs non domestiques sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.

Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terrassac.

▪ Les conventions de déversement

Depuis l'année 2006, a été réalisé sur l'agglomération, le recensement des principaux industriels présents, s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et à la signature de conventions de déversement, si nécessaire.

Dans le tableau ci-après la liste des industriels avec une autorisation de déversements réalisés ou en vigueur en 2015:

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
Montagne Noire	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995. Renouvellement à prévoir)
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	16/01/2014 (5ans)
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	10/05/2006 (Renouvellement en cours)
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	Renouvellement en février 2016
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	Renouvellement en mars 2016
Flavourin SA	Plats préparés	Terressac	STEP Albipôle	Convention spéciale	Renouvellement en mai 2015
DITEP	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	Renouvellement en février 2016
DYRUP	Fabrication peintures et traitement du bois	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	Renouvellement en février 2016
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	18/11/2013 (3 ans)
Pierre Valette salaisons	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (Visite à prévoir en 2016)
MEDIMAT	Entretien véhicules TP	TERSSAC	STEP Albipôle	Arrêté de déversement	2015 (5 ans)
SARL Lavage Auto	Lavage voiture	Marssac	STEP Marssac	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans)
Centre hospitalier	Hôpital	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	19/08/2013 (2 ans) A renouveler en 2016
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Le Séquestre	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)
Quick Net	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
Press Bleu	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
Manresa	pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
Bernardou	Transport de poudre (chaux, farine)	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)

Tableau 3 : Les conventions de déversement

2.2. LES BRANCHEMENTS

Le réseau collectif d'assainissement évolue depuis sa réalisation jusqu'au raccordement des usagers.

Au fil du temps, le réseau connaît donc des modifications lui permettant d'accroître sa desserte.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, **le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement existant est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau.**

Un délai supplémentaire sous forme de dérogation, allant jusqu'à 10 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de branchements créés en eaux usées	141	69	153	102	162	99
Nombre de branchements créés en eaux pluviales				1	7	10

Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2010 à 2015

Conformément à l'article L. 1331-4 du code de la santé publique collectif, la communauté d'agglomération doit contrôler la conformité des branchements des usagers qui sont raccordés aux collecteurs communautaires.

Ce contrôle consiste à vérifier le respect des prescriptions assainissement soit notifiées dans l'arrêté de permis de construire pour les nouveaux immeubles soit dans le règlement d'assainissement pour les immeubles existants.

Quelles sont les non-conformités possibles?

- Un immeuble qui ne serait pas raccordé dans les deux ans alors que le réseau d'eaux usées est établi sous la voie publique.
- Un immeuble qui rejetterait ses eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et inversement des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales.
- Un immeuble qui serait raccordé au réseau d'eaux usées par l'intermédiaire d'une fosse septique.

Quelle est la procédure de demande de mise en conformité ?

1. Un agent du service assainissement constate les faits et explique à l'usager les travaux que celui-ci doit entreprendre.
- 2- Un courrier de demande de mise en conformité lui sera adressé en lui assignant d'exécuter les travaux dans un délai de un an maximum (si des désordres sont observés, la durée est réduite). Si l'usager ne réagit pas dans le délai imparti, une mise en demeure de réaliser les travaux est adressée au propriétaire.
- 3- Une attestation de conformité des travaux est délivrée après constat.
- 4- Si l'usager n'est pas raccordé dans les 2 ans, il pourra être assujéti à une redevance assainissement majorée de 100 % tant que le raccordement n'est pas effectué (mesure coercitive prévue à l'article L.1331-8 du code de la santé publique).

Par ailleurs, la collectivité dispose d'un **marché de travaux à bons de commande** d'un montant de près de 8 millions d'euros TTC minimum sur 4 ans permettant, à la demande et aux frais des usagers, la réalisation de branchements d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales, unitaire) sur les collecteurs en service.

En 2015, ce sont **109 branchements nouveaux** dont 99 branchements eaux usées et 10 branchements eaux pluviales qui ont pu être réalisés.

Les **branchements sont facturés** aux demandeurs **soit forfaitairement** (lorsqu'il s'agit d'un branchement ordinaire), **soit au mètre** (quand il s'agit d'un branchement spécifique, selon les prix fixés au bordereau du marché de travaux de branchements dont l'agglomération est maître d'ouvrage).

2.3. LES VOLUMES TRAITES

L'ensemble des volumes traités sur les stations de la communauté d'agglomération provient uniquement des habitants de l'agglomération.

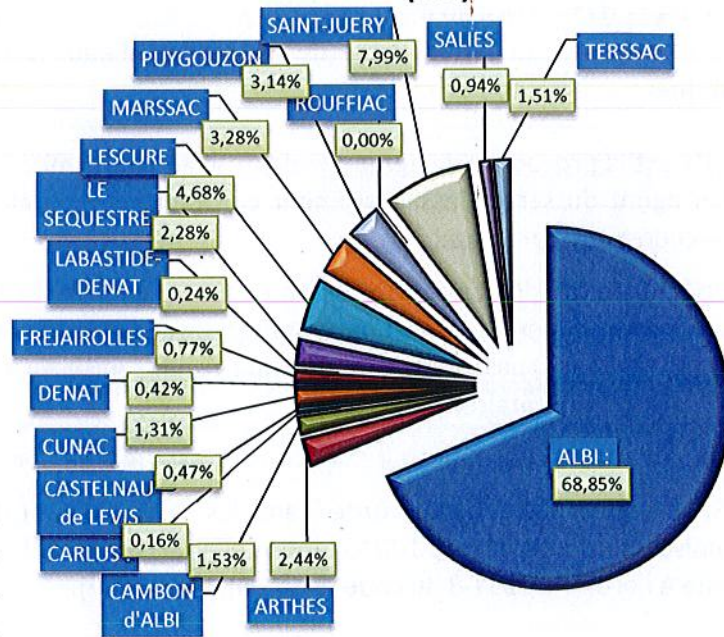
Au total, **3 656 751 m³ d'eaux usées** ont été traités par les stations de la communauté d'agglomération en 2015. En 2014, le volume était de 3 627 673 m³ et en 2013 de 3 627 673 m³.

Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

La répartition des volumes traités par commune est la suivante :

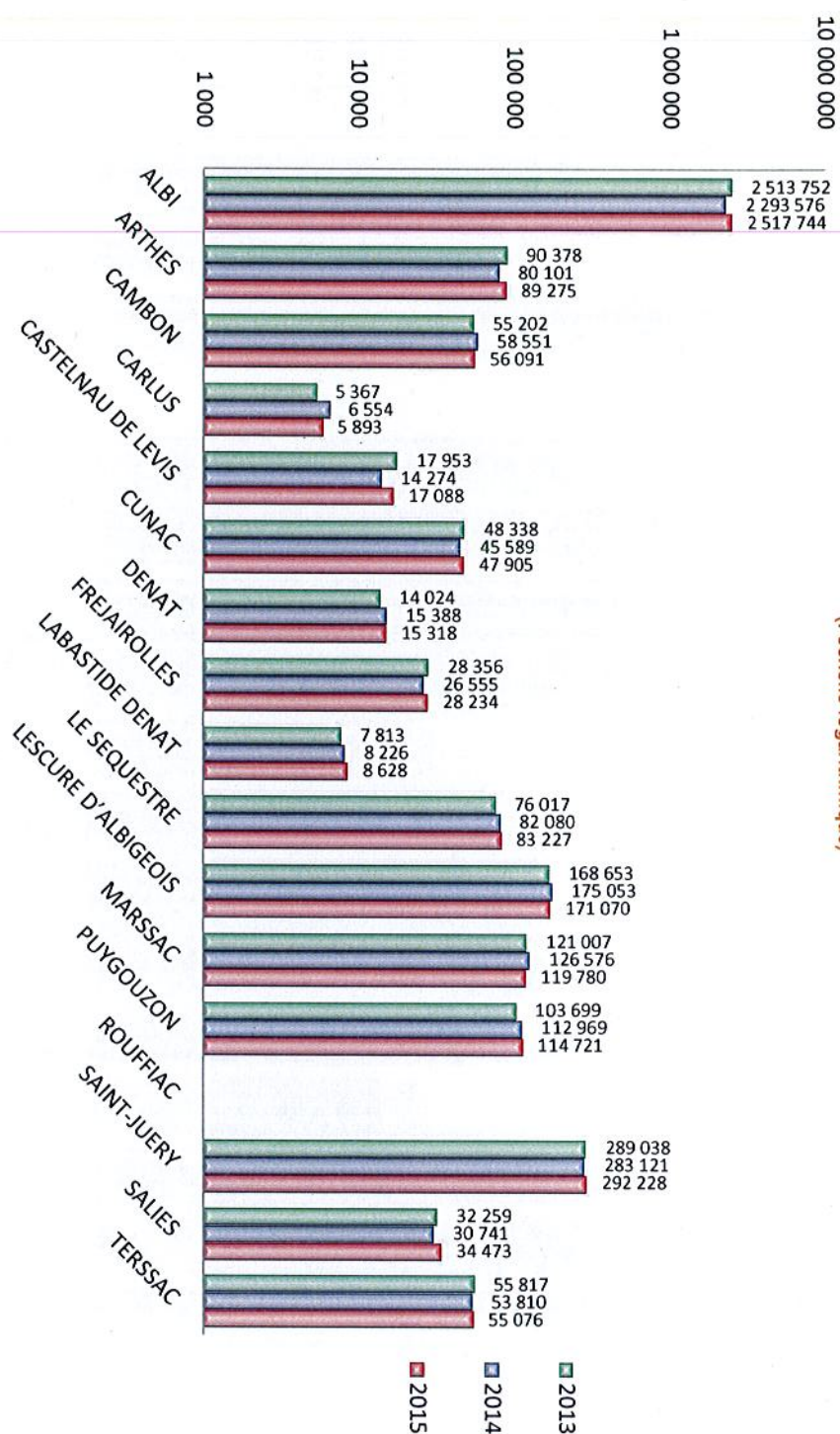
Communes	Volumes d'eaux usées traitées en m ³
Albi	2 517 744
Arthès	89 275
Cambon d'Albi	56 091
Carlus	5 893
Castelnau de Lévis	17 088
Cunac	47 905
Dénat	15 318
Fréjairrolles	28 234
Labastide Dénat	8 628
Le Séquestre	83 227
Lescure	171 070
Marssac	119 780
Puygouzon	114 721
Rouffiac	0
Saint-Juéry	292 228
Saliès	34 473
Terssac	55 076
TOTAL	3 656 751

Volume d'eaux usées traitées en 2015 (m³)



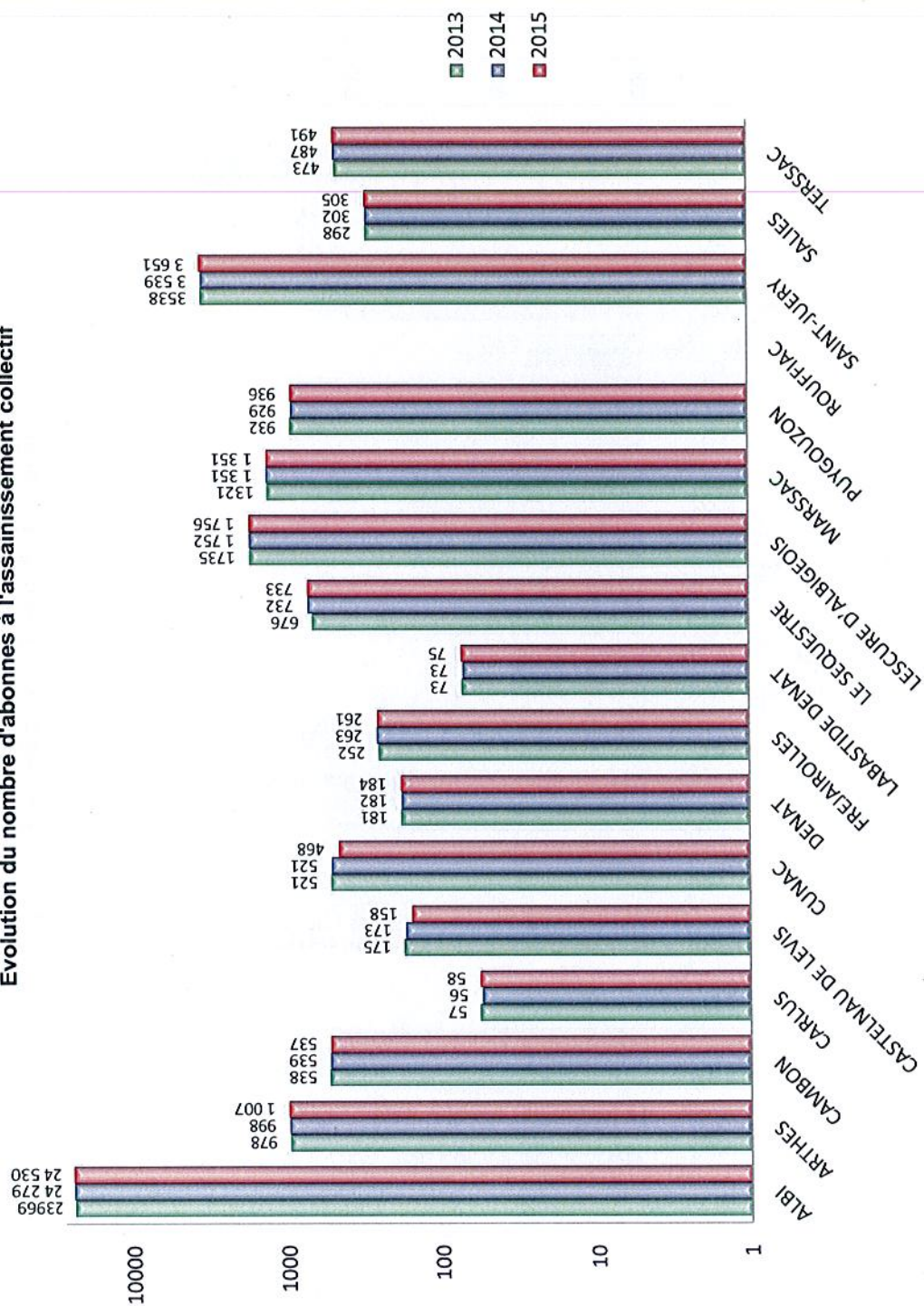
Graphique 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2015 (m³)

Evolution du volume d'eaux usées traitées (m³)
(! échelle logarithmique)



Graph 2 : Evolution du volume d'eaux usées traitées (en m³)

Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif



Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif

2.4. RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

■ Fonctionnement des postes de relevage

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
ALBI				
	PR Hoche	1 601	661	0
	PR Matisse	714	207	0
	PR Imbert	5 564	1 528	0
	PR Sainte-Carême	251	28	0
	PR Les Crins	184	37	0
	PR La Ceriseraie	202	114	0
	PR Moulin de l'Albigeois	517	153	0
	PR Rives du Tarn	5 155	1 460	0
	PR Les Pasteliers	520	150	0
	PR Doumerg	123	81	0
	PR Pont Vieux	8 410	1429	0
	PR Fabre d'Eglantine	540	215	0
	PR Route de Graulhet	1 925	928	0
	PR Rue Paul Péret	2 027	791	0
	PR Piscine Galinou	27 985	2 035	0
	PR Parc Pélissier	3 310	2 470	0
	PR Jardin de Pélissier	219	83	0
	PR Innoprod	753	317	0
	PR Rue du Port	327	71	0
	PR KOENIG	426	194	0
ARTHES				
	PR RD70 (La Sérigné)	64	48	0
	PR MALROUX (Pont d'Arthès)	2 965	1 727	0
	PR CAUSSE (site Canoe)	4 146	429	0
CAMBON				
	PR BEL AIR	0	0	0
CASTELNAU de LEVIS				
	PR PECHEUR	1 238	721	0
CUNAC				
	PR CANAQUE - rue du bourg	154	189	0
	PR RIVIERE - chemin de la riviere	3 819	786	0
	PR LES AVALATS - maillois route des avalats	2 925	3 055	0
DENAT				
	PR Lotissement la Gourtanelle	388	*	0
	PR La Resclauze	1 104	242	0
FREJAIROLLES				
	PR Fréjairolles Bourg	839	*	0
LABASTIDE DENAT				
	PR Labastide-Dénat bourg	13 847	2 294	0
LE SEQUESTRE				
	PR La Baute	3 563	1 091	0
	PR Les Taillades	1 947	1 465	0

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompeés (m3)
LESCURE D'ALBIGEOIS			
PR la Barrière	5 773	1 820	0
PR Corduraries	341	101	0
PR Moroni	*	3 824	0
PR Ségalar	163	70	0
PR St Pierre	488	240	0
PR de la Pharmacie	3 957	3 301	0
PR MacDo Leclerc	314	367	0
PR Les Prats	1 132	844	0
PR Stade municipal	*	838	0
PR Jardinerie Tarnaise	318	260	0
PR Eglise St Pierre	*	47	0
PR La Barrière II	380	185	0
MARSSAC			
PR ZI la Pelbousquié	342	133	0
PR Bourdelas	1 179	729	0
PR des Lizes	107	46	0
PR du Parc	295	201	0
PR rue du Port	3 191	958	0
PR Rieumas	0	0	0
PUYGOUZON			
PR Bellevue	5 696	665	0
PR La Périère	22 857	1 547	0
PR Bois Grand	2 090	386	0
SAINT-JUERY			
PR Saut du TARN	4 145	1 725	0
PR Colette	1 679	174	0
PR Marc Chagall - clos de la Renaudié	998	663	0
SALIES			
PR Negrot - Bousquet	261	128	0
PR Couxovie	195	23	0
PR Château bas	*	1 606	0
PR Alary - Centre	0	0	0
TERSSAC			
PR Croix rouge (carrefour RD 13 - Vaysse)	17 010	2 167	0
PR Larroque	1 384	602	0
PR Mazet	1 293	814	0
Ouvrages structurants C2A			
PR1 LESCURE-route de la Barrière	31 831	1 976	*
PR2 LESCURE-chemin des Grèzes	9 549	1 515	*
PR3 LESCURE-impasse Oustalnou	24 374	1 505	298 907
PR4 ST-JUERY-chemin Salaberde	116 325	5 534	874 912
PR6 ALBI-Pont Neuf	0	0	1 852 470
PR7 ALBI-Bondidou	65 386	2 219	1 159 969
PR5 ALBI-Fonlabour ZAC	0	0	0
PR5 ALBI-Fonlabour Séquestre	16 650	3 938	161 941
PR8 ALBI-Route de Terssac	38 286	3301	1 517 437
PRO ARTHES-liaison Mitterrand-Bonafé	5 763	981	*
PR TERSSAC-ALBIPOLE-Thomas	443	12	0

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
PR TERSSAC-ALBIPOLE-Martelle	319	14	0
PUYGOUZON Bassin de la Vene	2 498	vol. gravitaire :	288 286
		vol. stocké :	6 608
Dégrilleur Gardès	477	870	0

Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage

■ Contrôles et interventions sur réseaux et postes

L'entretien des réseaux

L'entretien des réseaux s'effectue suivant différents types d'interventions assurées soit en régie par les agents du service assainissement, soit par des prestataires privés pour le compte de la régie :

- l'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- l'inspection télévisée des réseaux ;
- les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- les travaux de réparations ponctuelles des réseaux et branchements d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des canalisations et regards, l'entretien des avaloirs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements.

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres.

Ainsi, on appelle **point noir** tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepenne, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

Le service assainissement procède également à des **inspections télévisées des réseaux** permettant d'effectuer des diagnostics. Ces diagnostics sont faits, soit lors d'un projet d'investissement, soit, lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit simplement dans le cadre de la surveillance.

En 2015 Il a été effectué des interventions de contrôle représentant plus de 15 033 mètres de réseau inspectés.

Le service assainissement effectue également, à titre curatif, de nombreuses interventions ponctuelles. Ces interventions, quelles qu'elles soient, sont réalisées sur le domaine public.

La maintenance des postes de relevage

Cette maintenance est assurée par les agents du service assainissement en consiste en diverses interventions:

- nettoyage,
- pompage,
- débouchage des pompes,
- vérification d'étanchéité des pompes,
- vérification du fonctionnement du poste,
- contrôle des armoires électriques de commande.

La rénovation des stations de relevage

Différentes réparations sont réalisées sur les stations de relevage.

Elles consistent généralement à :

- renouveler les matériels mécaniques (canalisations, clapets, vannes, paniers),
- renouveler les éléments électromécaniques et les armoires électriques de gestion de ces équipements (platines d'automatisme, transmetteurs d'alarme, capteurs de niveaux, appareils de protection),
- mettre en place de nouveaux appareils électriques pour assurer un meilleur rendement et réaliser des économies,
- remplacer les pompes défectueuses ou les éléments mécaniques.

13 JUL 2016

SLOW

Commune	RESEAUX				
	Curage préventif (ml)	Nettoyage d'avaloirs (unités)	Interventions curatives (unités)	Inspection télévisées (ml)	Contrôle de conformité Branchements (unités)
ALBI	20 520	1 577	109	10 536	298
ARTHES	20	55	2	357	12
CAMBON	0	0	1	104	7
CASTELNAU DE LEVIS	215	0	0	0	5
CARLUS	7	0	4	0	1
CUNAC	107	1	1	960	2
DENAT	0	0	0	0	0
FREJAIROLLES	0	0	0	0	0
LABASTIDE DENAT	0	0	0	0	0
LE SEQUESTRE	0	1	2	783	6
LESCURE	269	0	6	9	17
MARSSAC	780	50	7	86	20
PUYGOUZON	700	0	6	0	5
ROUFFIAC	0	0	2	0	4
SAINT JUERY	2 449	517	13	1 515	42
SALIES	0	0	1	0	3
TERSSAC	400	0	4	682	6

Total 2015 :	25 466	2 201	155	15 033	428
Total 2014 :	22 165	1 976	935	8 265	213

Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage

■ Les ouvrages d'épuration

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de **18**, répartis comme suit :

Stations	Capacité STEP	Type de filière	Mise en service
Albi-Madeleine	91 000 EH	Boues Activées Faible Charge	2010
Carlus	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996
Castelnau de Lévis	1 050 EH	Lagune	2005
Dénat	240 EH	Lagune	1989
	200 EH	Lagune	1975
	30 EH	Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique	2015
Fréjairolles	1 300 EH	Filtre planté de roseaux	nov. 2012
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001
Labastide Dénat	160 EH	Lagune	1982
Marssac sur Tarn	2 000 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982
	50 EH	Lit bactérien faible charge	1970
	50 EH	Lit bactérien faible charge	1980
Saint-Juéry	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008
Saliès	800 EH	Lagune	1992
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002
Terssac	1 050 EH	Lagune	2001
ZA Albipôle	400 EH	Boues Activées Moyenne Charge	1997
Rouffiac	260 EH	Filtre planté de roseaux	2013

Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe n°2.

■ Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

Stations	Capacité nominale (EH)	Charge reçue (EH)	Taux de charge (%)	Charge polluante (kg/j)					Charge hydraulique journalière (m3/j)	
				DBO5 nominal	DBO5 moyenne reçue	DCO nominal	DCO moyenne reçue	MES nominal		MES moyenne reçue
ALBI- MADELEINE	91 000	47 266	51,94%	5 460	2835	10920	7891	8190	3534	12859
CARLUS	200	52	25,83%	12	3,1	24	9,2	14	4,5	28
CASTELNAU-DE-LEVIS	1 050	300	28,57%	63	18	126	43	73,5	22	85
DENAT (VERSANT NORD)	200	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	10,8	pas de bilan 24h	29	pas de bilan 24h	17	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	13	pas de bilan 24h	24	pas de bilan 24h	14	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	30	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	1,8	pas de bilan 24h		pas de bilan 24h		pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	63	25,33%	15	3,8	30	11,4	18	4	108
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	1 300	300	23,08%	78	18	156	42	117	24	107
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	200	433	216,67%	10,8	26mg/L	19	144mg/L	11	41mg/L	
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	2 500	1 450	58,00%	150	87	300	247	175	68	373
ROUFFIAC	260	33	12,82%	15,6	2	31,2	8,1	23,4	2,5	10
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	4,8	pas de bilan 24h	9,6	pas de bilan 24h	5,6	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
SALIES (Bourg)	200	23	11,67%	12	1,4	24	4,3	14	1,6	16,4
SALIES (COMMUNALE)	800	223	27,92%	48	13,4	96	41	56	32	267
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1 050	317	30,16%	63	19	126	60	73,5	34	306
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	400	283	70,83%	22	17	48	44	28	18	99
MARSSAC SUR TARN (BEAU SITE)	50	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	2,7	pas de bilan 24h		pas de bilan 24h		pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
MARSSAC SUR TARN (LA SOURCE)	50	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	2,7	pas de bilan 24h		pas de bilan 24h		pas de bilan 24h	pas de bilan 24h

Tableau 8: Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2015 sur les stations de traitement du grand Albigeois

■ Production et valorisation des boues

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération qui ne dispose pas d'installation de valorisation des boues.

La nouvelle station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage (récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau du 11/07/2011) fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **co-compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Des conventions entre l'agglomération et 17 agriculteurs locaux ont été signées à cet effet (cf. carte en annexe n°3)

Stations	Boues évacuées en 2014 (TMS)	Boues évacuées en 2015 (TMS)	Filière d'évacuation et valorisation	Taux de conformité filière (%)
ALBI- MADELEINE	904	892,000	72% Compostage et 28% en Epandage	100%
CARLUS	0,545	0,507	Vers STEP ALBI Madeleine	100%
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	0,985	0,613	Vers STEP ALBI Madeleine	100%
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	30,776	26,133	Vers STEP ALBI Madeleine	100%
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	0,413	0,271	Vers STEP ALBI Madeleine	100%
SALIES (Bourg)	0,121	0,434	Vers STEP ALBI Madeleine	100%
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	8,858	7,954	Vers STEP ALBI Madeleine	100%
Total	945,86	927,91	indicateur P206.3	100%

Tableau 9 : Production et valorisation des boues

■ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du département du Tarn.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi.

Dans le cadre d'une auto surveillance soumise à la validation de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn, les agents du service assainissement réalisent in situ les analyses d'autosurveillance de la station d'épuration d'Albi-Madeleine.



Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

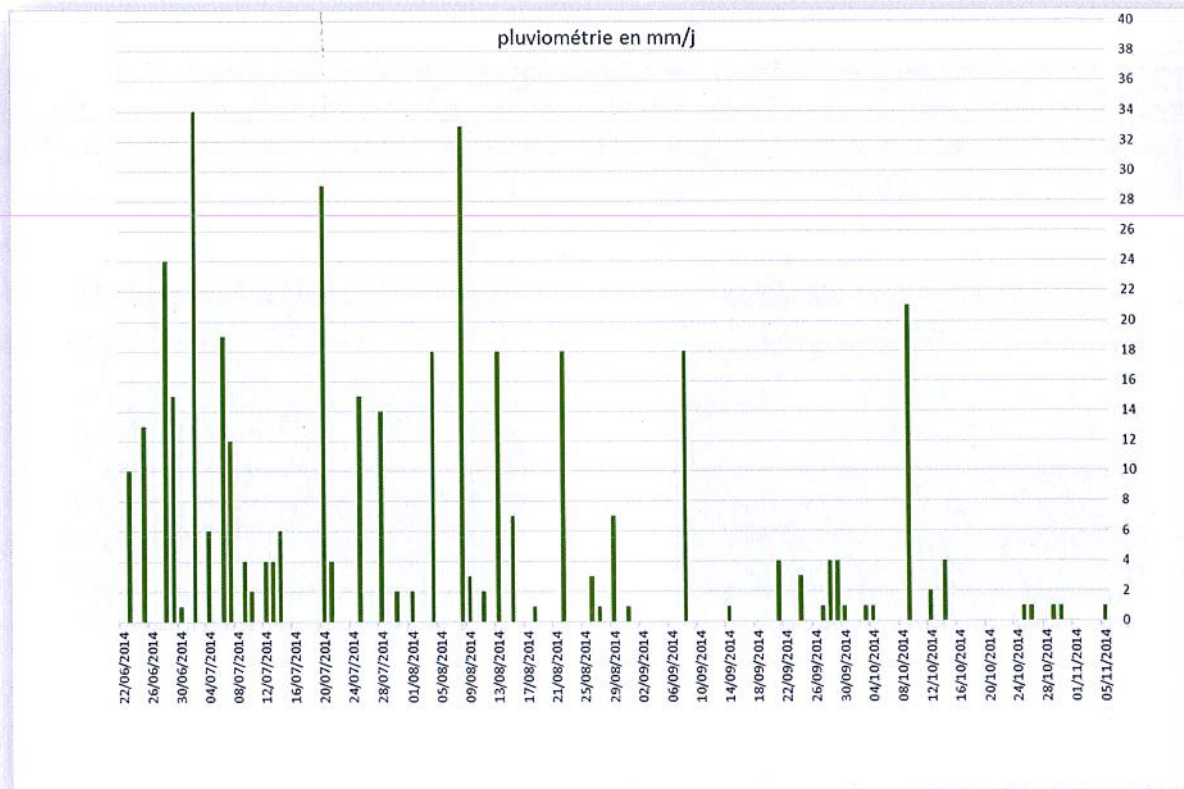
Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2015

La fréquence des contrôles réglementaires et les normes de rejet dépendent de la taille des unités de traitement. Ainsi 104 bilans réglementaires ont été réalisés sur la station de la Madeleine.

Sur les petites unités de traitement, la fréquence des bilans est ramenée à 1 ou 2 par an ou une fois tous les deux ans.

Un échantillon de l'unité de Castelnau contient beaucoup d'algues. Les faibles précipitations des mois de septembre - octobre sur la région (voir graphe ci-dessous) indiquent un ensoleillement important ce qui favorise le développement d'algues sur la lagune.



L'unité de traitement de Fréjairolles Ondesque indique sur un des deux bilans un abattement inférieur de 1 % à la réglementation sur le paramètre DCO. L'ensemble des incertitudes sur des différentes étapes de la démarche de contrôle (prélèvement, débitmétrerie, analyse) représente plus de 1%.

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant.

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m³/j)	Charge polluante moyenne								Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes	observations	taux de conformité %
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)										
				MES	DBO5	DCO	Nk	Pt						
indicateur norme de rejet			5,5-8,5	35	25	125	15	2						
ALBI- MADELEINE	91000	12340	7,7	4,8	3,5	30,7	8,6	1,57	104	104		100%		
CARLUS	200	28,3	7,1	4,2	7	35	28,8	3,81	1	1		100%		
CASTELNAU-DE-LEVIS	1050	48	9	89	45	221	17	4,4	2	2		100%		
DENAT (VERSANT NORD)	200		8,9	18	23	83	15	2,13			prélèvement ponctuel	/		
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240		7,7	14	21	61	15,7	2,03			prélèvement ponctuel	/		
DENAT HAMEAU DU VIGUIER														
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	108	7	2,4	3	30	5	1,14	1	1		100%		
FREJAIROLLES (ONDESQUE)	1300	107	7,4	10,2	10,8	67	8,2	2,7	2	2		100%		
LABASTIDE DENAT	200		8,3	140	57	242	21,6	2,67	1	0	Non conforme. Le bilan n'est pas représentatif. L'effluent d'entrée est très dilué en raison des précipitations le jour du bilan et ne correspond pas à la concentration moyenne reçue en 24h sur la lagune. Pas de mesure de débit.	0%		
MARSSAC SUR TARN	2500	373	7,5	4,1	5	40,2	8,9	4	2	2		100%		
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80		7,1	14	13	81					prélèvement ponctuel	/		
SALIES (Bourg)	200	16,4	7,3	3,2	5	46	24,3	4,81	1	1		100%		
SALIES (COMMUNALE)	800	267	8,5	17	6	65	13,4	2,33	1	1		100%		

Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le 13 JUL 2016

SLO

ID : 081-248100737-20160712-ANX1_3_106_2016-DE

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m³/j)	Charge polluante moyenne							Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes	observations	taux de conformité %
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)									
				MES	DBO5	DCO	Nk	Pt					
indicateur norme de rejet			5,5-8,5	35	25	125	15	2					
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1050	246	8,3	126	49,7	262	32	4,6	2	1	Durant le bilan du mois de mars la charge hydraulique en Entrée est de 290%. En sortie, le volume mesuré est de 360 m³. Le débit est à tendance linéaire avec quasiment aucune baisse sur les périodes nocturnes, ce qui témoigne d'ECPP dans le réseau de collecte.	50%	
	400	99	8,5	81	30	146	31	7,34	1	1		100%	
	260	10	7,4	7,4	7	112	11,1	5,74	1	1		100%	
	Marssac Beau site	50										/	
Marssac La Source	50											/	

Tableau 10 : Analyses de la qualité des eaux rejetées

2.5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la cour des comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

Référence	Libellé	2013	2014	2015
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement des effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	15	15	23
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées	85.22%	85.25 %	85.29 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80 points	80 points	90 points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies par application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	56 777 € HT	73 807 € HT	91 236 € HT
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.07 ‰	0.11 ‰	0.08 ‰
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4,74	4,66	4,66
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	1.01 %	0.91 %	0,76%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	100 %	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	80	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14 ans	20 ans	16 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.23 %	1.42 %	2%
P258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	0.25 ‰	0.30 ‰	0.50‰

Tableau 11 : Indicateurs de performance

■ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur **D202.0**)

Fin 2015, **on recense 23 autorisations et/ou convention de déversement d'eaux usées non domestiques** au réseau public d'assainissement collectif.

Elles font l'objet d'une surveillance annuelle à trimestrielle, suivant les établissements et d'une révision obligatoire a minima tous les 5 ans.

En 2014, 15 autorisations délivrées étaient recensées.

■ Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur **P201.1**)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif dessert **36 501 abonnés** ce qui représente **70 661 habitants**. Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.

Le service d'eau potable comprend **42 796 abonnés** ce qui représente **84 372 habitants**.

Le taux de desserte est de 85.29 % en 2015

En 2014, il était de 85.25%.

■ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur **P202.2**)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **90 points**.

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau

		Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération
A - Plan du réseau de collecte	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	+10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle	+10	10
B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année)	+10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10	5
	localisation et description de tous les ouvrages annexes	+10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	+10	5
C - Informations sur les interventions sur le réseau	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
TOTAL: des points obtenus		de 0 à 100	90

▪ **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Conforme à 100 % comme en 2014

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

▪ **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

Conforme à 100 % comme en 2014

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

▪ **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2014 (hors STEP Albipôle)

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

▪ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires

Cet indicateur est de **100 %**.

■ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le service assainissement est amené à abandonner l'encaissement de certaines sommes qui sont considérées comme irrécouvrables (surendettement du débiteur, liquidation d'entreprise, adresse erronée ...).

Total abandon de créances 2015 : **91 236 € HT**

En 2014 : 73 807 € HT

Les abandons de créances peuvent concerner différents exercices antérieurs.

■ Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

	2013	2014	2015
Nombre de demandes d'indemnisation	5	8	6
Nombre d'habitants desservis	70 346	70 755	70 713
Taux de débordement	0.07 ‰	0.11 ‰	0,08 ‰

Les chiffres mentionnés dans le tableau ne correspondent qu'aux demandes effectuées par les usagers et ne conduisent pas de façon systématique à une indemnisation.

■ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

Longueur du réseau de collecte en mètres	Réseau Albi (hors branchement):	207 063	472 241
	Autres réseaux:	265 178	
Nombre de points noirs du réseau de collecte 2015 (par 100 km de réseau)			4.66
Nombre de points noirs du réseau de collecte 2014 (par 100 km de réseau)			4.66

■ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur **P253.2**)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

		Année 2013	Année 2014	Année 2015
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau (EU en ml)	1 826	2 042	4 711
Longueur du réseau de collecte	Réseau (en ml)	463 559	471 396	472 241
	Taux moyen de renouvellement réseau EU (sur 5 ans) (P253.2)	1.01%	0.91 %	0.76 %

■ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur **P254.3**)

Performances des ouvrages > à 2000 EH - **Conformes à 100 %** comme en 2014.

■ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur **P255.3**)

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **90 points**.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par l'agglomération 2014 et 2015
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, DO, trop pleins de PR)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant l'arrêté du 22 juin 2007	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	0
B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainant au moins 70 % du territoire desservi en amont	+10	10
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des DO	+10	0
TOTAL		de 0 à 120	90

■ Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 256.2 de qualité du service assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Epargne brute au 31/12/2015 : 1 763 879,27 euros

Capital restant dû au 31/12/2015 : 28 845 932,43 euros

Durée d'extinction de la dette : 16 années

En 2014, elle était de 20 années.

■ **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente**
(indicateur **P257.0**)

Ces données sont fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'agglomération la redevance assainissement.

Pour l'année 2015, le taux d'impayés s'élève à **2.00 %**.

Pour l'année 2014, il s'élevait à 1.42 %.

■ **Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur **P258.1**).**

	2012	2013	2014	2015
Nombre de réclamations	10	9	10	18
Nombre d'abonnés desservis	35 308	35 717	36 176	36 569
Taux de réclamations	0,28 ‰	0,25 ‰	0,30 ‰	0,50 ‰

3- Assainissement non collectif

3.1. USAGER NON COLLECTIF

L'utilisateur du service public de l'assainissement non collectif est le bénéficiaire des prestations individualisées de ce service. L'utilisateur de ce service est soit le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif soit celui qui occupe cet immeuble à quelque titre que ce soit.

3.2. ACTIVITE DU SERVICE

Le service réalise quatre catégories de contrôles :

✓ Le contrôle de conception d'une installation nouvelle

La conception et l'implantation de toute installation, nouvelle ou réhabilitée, doivent être conformes aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par arrêté interministériel du 7 mars 2012 et par la norme XP DTU 64.1, et par la réglementation locale (cf. zonages d'assainissement locaux).

Le service intervient soit dans le cadre d'une instruction de demande de permis de construire soit dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une installation existante ou d'un équipement d'un immeuble existant.

✓ Le contrôle de bonne exécution d'une installation nouvelle

Ce contrôle a pour objet de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Il porte notamment sur le type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement, de traitement et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées et la bonne exécution des travaux.

✓ Le diagnostic des installations existantes

Tout immeuble rejetant des eaux usées domestiques et non raccordé au réseau public donne lieu à un contrôle de diagnostic par les agents du SPANC. Le SPANC effectue ce contrôle par une visite sur place destinée à vérifier :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif ;
- l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation ;
- le bon fonctionnement et l'entretien de celle-ci apprécié dans les conditions prévues à l'article 15.

A la suite de ce diagnostic, le SPANC émet un avis qui pourra être conforme sans pollution, non conforme sans pollution, non conforme à faible pollution ou non conforme à forte pollution.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le rapport de contrôle daté de moins de trois ans du SPANC doit être intégré au dossier de diagnostic technique, prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ce contrôle comprend :

- une visite de terrain
- l'actualisation du diagnostic initial
- la réalisation et l'édition d'un nouveau rapport
- la transmission du rapport au vendeur ou / et au notaire.

✓ Le contrôle périodique des installations existantes

Dans un délai de 6 ans après le diagnostic, le SPANC effectue une nouvelle vérification périodique du bon fonctionnement des installations selon les mêmes critères que pour le diagnostic.

✓ Les contrôles réalisés :

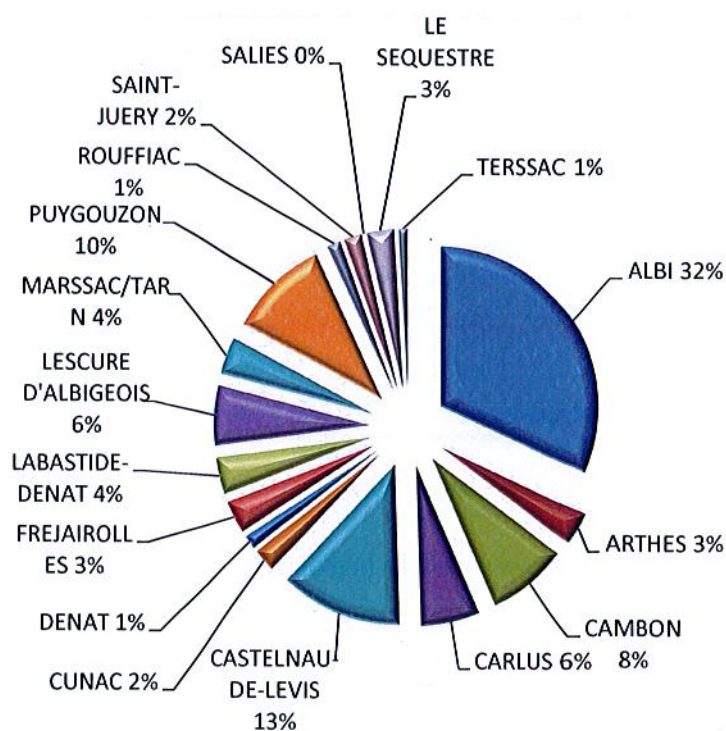
Prestation	2012	2013	2014	2015
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	130	149	187	214
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	114	114	145	113
Diagnostic des installations existantes	150	142	200	68
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière			73	75

Tableau 12 : contrôles réalisés

3.3. CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION

En 2015, **214 contrôles de conception** ont été réalisés sur des installations nouvelles (88) ou réhabilitées (126), soit une augmentation de 12.62 % par rapport à 2014. Ces contrôles sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

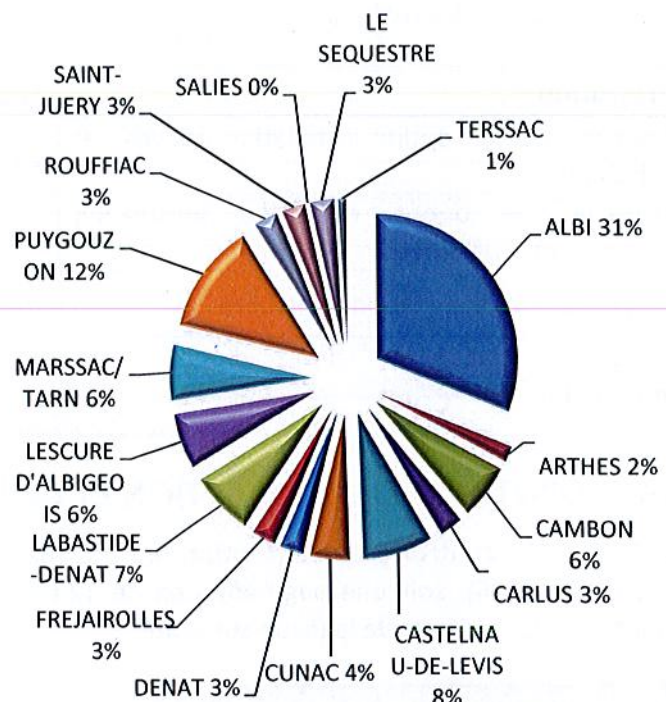
	Contrôle de conception installations nouvelles et réhabilitées
Albi	68
Arthès	7
Cambon	18
Carlus	13
Castelnau de Lévis	27
Cunac	5
Dénat	3
Fréjairolles	7
Labastide Dénat	8
Lescure d'Albigeois	13
Marssac sur Tarn	8
Puygouzon	22
Rouffiac	3
Saint-Juéry	4
Saliès	0
Le Séquestre	6
Terressac	2
TOTAL	214



Graphique 4 : Contrôles de conception

Le service a également réalisé **113 contrôles de réalisation conformes** sur les installations nouvelles (41) ou réhabilitées (72), soit 22.07 % de baisse par rapport à 2014.

	Contrôle de bonne exécution installations nouvelles et réhabilitées
Albi	35
Arthès	2
Cambon	7
Carlus	3
Castelnau de Lévis	9
Cunac	5
Dénat	3
Fréjairolles	3
Labastide Dénat	8
Lescure d'Albigeois	7
Marssac sur Tarn	7
Puygouzon	14
Rouffiac	3
Saint-Juéry	3
Saliès	0
Le Séquestre	3
Terssac	1
TOTAL	113



Graphique 5 : Contrôles de réalisation

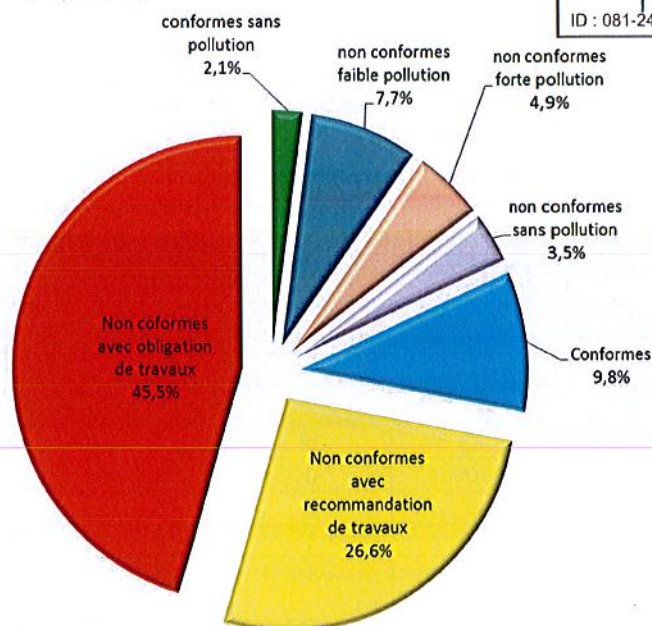
3.4. DIAGNOSTIC SUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES

En 2015, **68 diagnostics sur les installations existantes** ont été réalisés. Ainsi que **75 diagnostics réalisés** dans le cadre d'une vente immobilière.

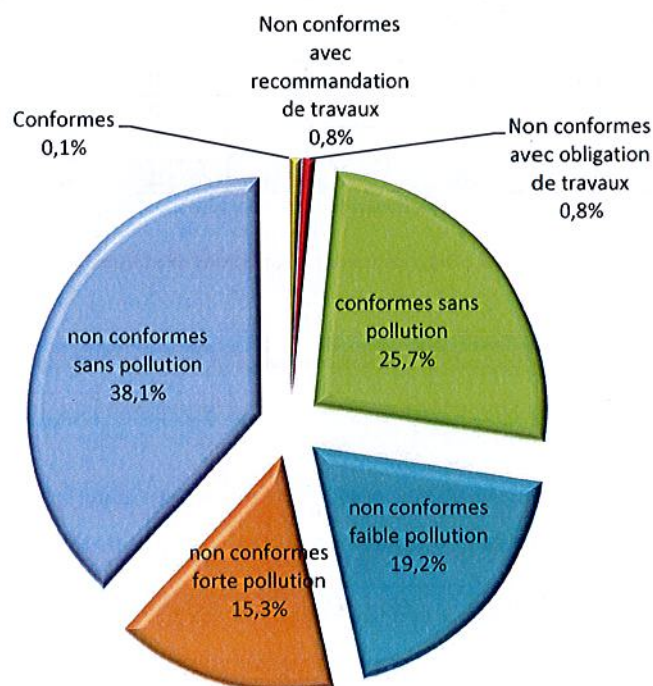
La répartition des diagnostics et leurs résultats est la suivante :

Commune	Nombre de diagnostics	Conforme	Non conforme avec recommandations de travaux	Non conformes avec obligation de travaux	Conforme sans pollution	Non conforme sans pollution	Non conforme faible pollution	Non conforme forte pollution
Albi	91	9	33	38	1	2	4	4
Arthès	1	0	0	0	1	0	0	0
Cambon	5	0	0	2	0	1	2	0
Carlus	4	0	0	3	0	0	0	1
Castelnau de Lévis	9	2	1	3	0	1	1	1
Cunac	1	1	0	0	0	0	0	0
Dénat	4	0	0	3	0	0	1	0
Fréjairolles	2	0	1	1	0	0	0	0
Labastide Dénat	1	0	0	0	0	0	0	1
Lescure d'Albigeois	4	0	1	2	0	1	0	0
Le Séquestre	1	0	0	1	0	0	0	0
Marssac	4	1	0	1	0	0	2	0
Puygouzon	10	1	2	5	1	0	1	0
Rouffiac	3	0	0	3	0	0	0	0
Saliès	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Juéry	1	0	0	1	0	0	0	0
Terressac	1	0	0	1	0	0	0	0
TOTAL	142	14	38	64	3	5	11	7

Tableau 12 : Diagnostics des installations existantes



Graph 6 : Répartition des diagnostics 2015 en fonction de leur classement



Graph 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement

3.5. DOSSIERS SUBVENTIONNES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2015, 76 dossiers ont été subventionnés par l'agence de l'Eau Adour Garonne pour permettre la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Bilan pluriannuel	Dossiers subventionnés AEAG							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ALBI	9	/	15	18	37	24	25	23
ARTHES	2	/	2	1	5	3	1	2
CAMBON	1	/	1	6	5	6	1	11
CARLUS		/	3	2	3	9		1
CASTELNAU-DE-LEVIS	4	/	1	1	5	8	2	9
CUNAC	4	/	1	1	2	3		3
DENAT		/	3	1	8	9		0
FREJAIROLLES	4	/	1	12	6	8	5	5
LABASTIDE-DENAT	1	/		2	4	3		1
LESCURE D'ALBIGEOIS	1	/	2	1	15	6	4	6
MARSSAC/TARN	1	/		2	6	4	1	4
PUYGOUZON	1	/	1	2	9	6	4	5
ROUFFIAC		/	1	4	4	6	4	3
SAINT-JUERY	1	/	2	2	2	3		1
SALIES		/		1			1	0
LE SEQUESTRE		/		1	4	1	3	2
TERSSAC	1	/	1	1	3	1		0
TOTAL C2A	30	0	34	58	118	100	51	76

Tableau 13 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

3.6. INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0)

En conséquence, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). Cet indice est détaillé dans le chapitre 3 indicateurs de performance.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

ID : 081-248100737-20160712-ANX1_3_106_2016-DE

	Oui	Non	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30
TOTAL	100		100

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10
Total	40		10

■ **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)**

	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4 046	4 396	4 394	4765
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	783	949	1 137	1230
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	19.4 %	21.59%	25.88 %	25.81 %

4- Tarification du service et montants financiers

4.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1.1 Prix du service assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'agglomération, dont l'équilibre est principalement atteint par des redevances réclamées à l'utilisateur. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable pour le compte du service assainissement de l'agglomération. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

■ Le prix du service collecte

Jusque fin 2009, le tarif de la redevance collecte a été fixé librement par chaque commune pour équilibrer les dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la création et à l'entretien de réseaux de collecte des eaux usées.

En 2010, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a repris les mêmes tarifs individuels de chaque commune. Pour les communes dont le service de collecte n'était pas assujéti à la TVA les tarifs TTC ont été maintenus de façon à qu'il n'y ait pas d'incidence pour l'utilisateur.

■ Le prix du service traitement

Depuis le 1^{er} mai 2004, les dépenses liées de traitement et réseaux structurants » sont engagées la communauté d'agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.

Le tarif de cette redevance voté annuellement n'est basé que sur la consommation d'eau (pas de part fixe).

En 2015, le conseil s'est prononcé pour tendre vers une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire.

Dans une démarche de sensibilisation aux économies d'eau, il n'a été conservé qu'une part proportionnelle, la part fixe ou abonnement a été supprimée afin que chaque redevable ne paye que ce qu'il consomme.

Communes	Mode de gestion	Type de redevance	Tarifs TTC assain. 2011	Tarifs TTC assain. 2012	Tarifs TTC assain. 2013	Tarifs TTC assain. 2014	Tarifs TTC assain. 2015 par m³
Albi	Régie communale	Part fixe	3,00 €	3,04 €	0,00 €	1,40 €	1,45 €
		Part collecte proportionnelle	0,57€/m³	0,57€/m³	0,68€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Arthès	Régie communale	Abonnement	36,00 €	36,51 €	0,00 €	2,15 €	2,06 €
		Part collecte proportionnelle	1,00 €/m³	1,00 €/m³	1,42€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Cambon	Régie communale	Abonnement	38,00 €	38,54 €	0,00 €	1,63 €	1,63 €
		Part collecte proportionnelle	0,55€/m³	0,55€/m³	0,91€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Carlus	Régie communale	Abonnement	25 €/an	25,36 €	0,00 €	1,40 €	1,45 €
		Part collecte proportionnelle	0,34 €/m³	0,34 €/m³	0,68 €/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Castelnau de Lévis	Régie communale	Abonnement	22,16 €	22,47 €	0,00 €	1,40 €	1,51 €
		Part collecte proportionnelle	0,22 €/m³	0,22 €/m³	0,68€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Cunac	Régie communale	Abonnement	42,00 €	42,60 €	0,00 €	1,51 €	1,45 €
		Part collecte proportionnelle	0,39 €/m³	0,39 €/m³	0,78€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Dénat	Régie communale	Abonnement	11,00 €	11,16 €	0,00 €	1,40 €	1,45 €
		Part collecte proportionnelle	0,43 €/m³	0,43 €/m³	0,68€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Fréjairolles	Régie communale	Abonnement	18,30 €	18,56 €	0,00 €	1,40 €	1,45 €
		Part collecte proportionnelle	0,15 €/m³	0,15 €	0,68 €/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Labastide Dénat	Régie communale	Abonnement	10,00 €	10,14 €	0,00 €	1,40 €	1,45 €
		Part collecte proportionnelle	0,35 €/m³	0,35 €/m³	0,68€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Le Séquestre	Régie communale	Part proportionnelle progressive	0,44 €/m³	0,22 €	0,38 €	1,10 €	1,29 €
		Part collecte proportionnelle	Base 120 m³	Base 120 m³	Base 120 m³	Base 120 m³	Base 120 m³
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³	0,73€/m³	0,73€/m³
Lescure	Régie communale	Abonnement	26,38 €	26,75 €	0,00 €	1,47 €	1,47 €
		Part collecte proportionnelle	0,50€/m³	0,50€/m³	0,74€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Marssac	Régie communale	Part collecte proportionnelle	0,240 €/m³	0,35 €	0,68 €/m³	1,40 €	1,45 €
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Puygouzon	Régie communale	Abonnement	50,00 €	50,71 €	0,00 €	1,44 €	1,45 €
		Part collecte proportionnelle	0,35 €/m³	0,35 €/m³	0,71€/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		
Saint-Juéry	Régie communale	Abonnement	9,18 €	9,31 €	0,00 €	1,40 €	1,45 €
		Part collecte proportionnelle	0,48 €/m³	0,48 €/m³	0,68 €/m³		
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m³	0,66€/m³	0,71€/m³		

Communes	Mode de gestion	Type de redevance	Tarifs TTC assain. 2011	Tarifs TTC assain. 2012	Tarifs TTC assain. 2013	Tarifs TTC assain. 2014	Tarifs TTC assain. 2015 par m ³
Saliès	Régie communale	Abonnement	1,50 €	1,52 €	0,00 €	1,40 €	1,45 €
		Part proportionnelle	0,10 €/m ³	0,10 €/m ³	0,68 €/m ³		
		Part traitement proportionnelle	0,66 €/m ³	0,66 €/m ³	0,71 €/m ³		
Terssac	Régie communale	Part collecte proportionnelle	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³	0,68 €/m ³	1,40 €	1,45 €
		Part traitement proportionnelle	0,66 €/m ³	0,66 €/m ³	0,71 €/m ³		

Tableau 14 : Evolution des tarifs par m³

■ Les taxes

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.) est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 10% au lieu de 20 %.

Taxe sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte réclamée par les services assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne. En 2015, elle a été fixée à 0.235 euros HT.

■ Montants assainissement factures en 2015 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE	TRAITEMENT	TOTAL HT (€)	Redevance Agence de l'eau : 0,24€/m ³	TVA : 10%	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m ³ en €
	Part proportionnelle (HT) en €	Part proportionnelle (HT) en €					
ALBI	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
ARTHES	143,16	81,48	224,64	28,20	25,28	278,12	2,32
CAMBON	96,72	81,48	178,20	28,20	20,64	227,04	1,89
CARLUS	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
CASTELNAU DE LEVIS	82,92	81,48	164,40	28,20	19,26	211,86	1,77
CUNAC	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
DENAT	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
FREJAIROLLES	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71

Commune	COLLECTE	TRAITEMENT	TOTAL HT (€)	Redevance Agence de l'eau : 0,24€/m3	TVA : 10%	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m3 en €
LABASTIDE DENAT	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
LE SEQUESTRE	58,92	81,48	140,40	28,20	16,86	185,46	1,55
LESCURE D'ALBIGEOIS	78,60	81,48	160,08	28,20	18,83	207,11	1,73
MARSSAC	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
PUYGOUZON	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
ROUFFIAC	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
SAINT-JUERY	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
SALIES	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
TERSSAC	76,80	81,48	158,28	28,20	18,65	205,13	1,71
MINIMUM	58,92	75,60	140,40			185,46	1,55
MAXIMUM	143,16	75,60	224,64			278,12	2,32
MOYENNE	81,29	75,60	162,77			210,07	1,75

Tableau 15 : Tarif pour une facture de 120 m³

4.1.2 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes du service en 2015

EXPLOITATION					
	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES	5 657 231,59	5 400 965,85	5 545 595,39	5 629 255,38	6 423 650,33
RECETTES	6 006 885,61	6 714 099,89	6 507 190,37	6 469 621,64	7 161 473,94

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2015

DEPENSES				
	2012	2013	2014	2015
Charges à caractère général	1 643 554.67	1 420 617.06	1 916 768.98	1 646 010.11
Charges en personnel	750 903.90	854 014.81	844 812.70	955 692 .24
Charges financières	1 141 867.32	1 085 430.26	1 151 302.84	1 219 940.97
Dotations aux amortissements	1 050 620.29	1 283 600.00	893 907.87	1 737 142.28
Autres charges	72 796.67	204 040.98	168 303.99	217 872.73
Redevance modernisation Agence de l'Eau	741 223.00	697 892.28	654 159.00	646 992.00
TOTAL	5 400 965.85	5 545 595.39	5 629 255.38	6 423 650.33

RECETTES				
	2012	2013	2014	2015
Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	5 808 505.83	5 873 061.93	5 818 237.71	6 114 911.51
Subventions d'exploitation	342 773.00	250 234.00	287 022.00	320 692.00
Quote-part des subventions	554 048.79	350 408.84	349 510.68	671 875.62
Autres produits gestion courante	6 718.76	7 227.97	294.17	
Produits exceptionnels	2 053.51	26 257.63	12 869.01	52 289.66
Atténuations de charges			1 688.07	1 705.15
TOTAL	6 714 099.89	6 507 190.37	6 469 621.64	7 161 473.94

Tableau 16 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif

4.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

■ Prix du service

Les tarifs et prestations en vigueur pour l'exercice 2011 ont été fixés par délibération n°2 – 47 / 2011 en date du 15 mars 2011. Cette nouvelle grille tarifaire vient après 4 années sans modification de tarifs. La réglementation ayant évolué dans ce domaine imposant au service de nouvelles prestations comme le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière. La nouvelle réglementation permet de nouveaux agréments pour les assainissements non collectif ce qui offre aux particuliers un plus large choix de dispositifs mais qui ont débouché sur des contrôles plus longs et plus complexes concernant les contrôles de ces nouvelles installations, ce qui a impliqué une augmentation de ces tarifs.

Prestation	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2012 (Tva 5.5%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2013 (Tva 7%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2014 (Tva 10%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2015 (Tva 10%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	54,86 €	55.64 €	57.20 €	57.20 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	71,74 €	72.76 €	74,80 €	92.40 €
Contrôle de conception et de réalisation des installations existantes (réhabilitation)				132.00 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	64.20 €	66.00 €	
Diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes	84,40 €	85.60 €	88.00 €	110.00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	48,53 €	48,53 €	50.60 €	59.40 €

Tableau 17 : Tarifs SPANC

Le recouvrement des redevances est réalisé à la prestation par la Trésorerie Albi-Périphérie après réalisation.

■ Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2015

	2012	2013	2014	2015
DEPENSES	62 772.25	43 759.51	46 947.77	36 374.98
RECETTES	62 774.22	61 951.00	76 194.00	64 964.00

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2015

DEPENSES		RECETTES	
2015		2015	
<i>Charges à caractère général</i>	741.35	<i>Redevances assainissement</i>	25 040.00
<i>Charges en personnel</i>	35 444.63	<i>Subventions d'exploitation</i>	39 924.00
<i>Charges financières</i>	-	<i>Produits exceptionnels</i>	-
<i>Dotations aux amortissements</i>	134.00	<i>Autres produits gestion courante</i>	-
<i>Charges exceptionnelles</i>	55.00		
<i>Autres charges de gestion courante</i>	0.00		
TOTAL	36 374.98	TOTAL	64 964.00

Tableau 18 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif

5- Investissements et travaux de financement

5.1. MONTANTS FINANCIERS

▪ Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2013 à 2015

DEPENSES			RECETTES		
2013	2014	2015	2013	2014	2015
4 184 201.60	5 172 266.33	5 121 944.89	5 085 528.13	7 045 071.30	3 433 041.11

Tableau 19 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif

Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années.

Année	Capital à l'origine	Dette au 31/12/N	Intérêts	Amortissements	Annuité
2012	31 084 137.80	28 078 388.27	1 100 933.17	991 554.42	2 092 487.60
2013	30 912 157.83	27 183 118.69	1 022 659.15	1 092 352.61	2 115 011.76
2014	34 832 296.11	30 068 467.00	1 100 229.84	1 114 651.70	2 214 881.54
2015	34 810 446.18	28 845 932.43	1 062 775.26	1 312 904.61	2 375 679.87

Tableau 20 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif

Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

Année	Valeur brute	Amortissement de l'exercice	Cumul des amortissements	VNC au 31/12/N
2012	102 747 051.53	1 050 620.29	14 170 702.43	88 575 349.10
2013	107 084 651.00	890 259.00	14 126 211.00	92 068 180.00
2014	108 997 726.78	893 907.87	15 048 639.65	93 051 496.47
2015	111 850 756.17	1 697 931.28	17 523 763.96	94 326 992.21

Tableau 21 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif

▪ Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes du service en 2015

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	2014	2014	2015	2015
INVESTISSEMENT	306 600	306 734	250 961.65	247 546.67

Tableau 22 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif

En 2014 et 2015, les sommes en investissement sont importantes car elles comprennent les montants des subventions de l'Agence de l'eau encaissées et reversées aux particuliers pour la réhabilitation de leur système d'assainissement autonome.

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2015

<i>Année</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Amortissement de l'exercice</i>	<i>Cumul des amortissements</i>	<i>VNC au 31/12/2011</i>
2013	17 679.03	136.39	17 269.81	409.22
2014	17 679.03	134.00	17 267.42	277.61
2015	17 679.03	134.00	17 401.42	143.61

Tableau 23 : Etat de l'actif en assainissement non collectif

5.2. TRAVAUX 2015– PROJETS 2016

■ Principales réalisations de l'année 2015

Commune	Localisation	Type de réseau	extension / réhabilitation	désignation travaux	linéaire	nbre branchements	cout (ht)
ALBI	RUE VIGNE	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	30	5	7 200,00
ALBI	RUE VIGNE	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	30	3	6 200,00
ALBI	STEP MADELEINE	EU	Réhabilitation	Réparation conduite	6	0	12 800,00
ALBI	CHEMIN BURGAYROLS	EP	Extension	Pose de buses dans fossé	45	0	10 790,00
ALBI	RUE FRANCOIS AUDRIC	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	294	25	100 615,00
ALBI	RUE FRANCOIS AUDRIC	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	178	9	53 950,00
ALBI	CIRCUIT D'ALBI SEMAINE FEDERALE	EU	Extension	Création de branchements	31	3	8 562,00
ALBI	RUE OUSTRY	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	267	15	91 787,00
ALBI	RUE OUSTRY	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	233	7	80 373,00
ALBI	CITE DE RANTEIL	EU	Extension	Alimentation habitations	468	24	110 070,00
ALBI	CITE DE RANTEIL	EP	Extension	Alimentation habitations	107	1	20 185,00
ALBI	BONDIDOU TOILETTES	EU	Extension	Alimentation toilettes publiques	62	1	17 626,00
ALBI	RUE SOUQUALLOU MARRANEL	EU	Extension	Alimentation habitations	80	2	21 180,00
ALBI	RUE SOUQUALLOU MARRANEL	EP	Extension	Pose de buses dans fossé	275	0	42 000,00
ALBI	RUE DU THERON	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	230	13	60 560,00
ALBI	RUE DU THERON	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	110	2	32 943,00
ALBI	IMPASSE HENRI DUNANT	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	200	18	59 835,00
ALBI	ZAC DE RIEUMAS (PR + LYRE)	EU	Extension	Création d'un poste de reprise	0		129 939,00
ALBI	AVENUE DU LOIRAT (EP Parking)	EP	Extension	Assainissement de la voirie (parking)	30	0	7 566,00

Commune	Localisation	Type de réseau	Extension / réhabilitation	Désignation travaux	Linéaire en m	Nbre branche- ments	Coût (HT)
ALBI	RUE CURVEILLERE (Baudelaire – Guynemer)	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	645	41	215 000,00
ALBI	RUE CURVEILLERE (Baudelaire – Guynemer)	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	386	8	147 000,00
ALBI	AVENUE DU BREUIL (dévoisement EP)	EP	Réhabilitation	Déplacement conduite	62	0	9 246,00
ALBI	Rue Dr BOUSSIÈRES RD100)	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	360	51	100 551,00
ALBI	Rue Dr BOUSSIÈRES RD100)	EP	Extension	Création d'un réseau pour une nouvelle zone	383	1	170 845,00
ALBI	RUE TRUEL DE PALAFFRE	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	400	56	145 143,00
ALBI	RUE GEORGE ROUAULT	EU	Extension	Création de réseau	688	21	218 100,00
ALBI	CARREFOUR MADELINE / RINALDI	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	235	24	71 650,00
ALBI	CARREFOUR MADELINE / RINALDI	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	80	5	41 312,00
ALBI	141 AVENUE FRANCOIS VERDIER (dévoisement eu)	EU	Réhabilitation	Déplacement collecteur	40	1	9 205,00
ALBI	AVENUE DE GERONE (arrière pharmacie)	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	98	5	33 995,00
DENAT	CHEMIN DE COUSTETE	EU	Extension	Alimentation habitations	80	2	19 390,00
ARTHES	RUE BONNAFE	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	85	3	35 571,00
ARTHES	ROUTE DE LA LONGAGNE	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	196	9	53 550,00
CAMBON	RUE DE L'ECOLE	EP	Extension	Pose de buses dans fossé	13,5	0	3 978,00
SAINT-JUERY	RUE BISCON	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	131	8	34 485,00
SAINT-JUERY	RUE BISCON	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	79	5	20 796,00
SAINT-JUERY	RUES CAMELIAS COQUELICOTS	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	336	63	232 500,00
FREJAIROLLES	STATION DE TRAITEMENT	EU					

Tableau 24 : Travaux 2015 sur réseaux

**soient 4.7 km de réseaux renouvelés, 376 branchements repris,
ainsi que 2.2 km d'extension de réseau et 55 nouveaux branchements.**

RETOUR SUR QUELQUES CHANTIERS PHARES DE L'ANNÉE 2015

Renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de la Curveillère à Albi



Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de cette rue dataient de plus de 50 ans et leur vétusté était telle que la moindre intervention d'hydrocurage générait une dégradation voire un effondrement du réseau.

Débuté en octobre 2014 pour 3 ans, ces travaux indispensables de mise en séparatif du réseau unitaire ont généré une opération d'aménagement d'ensemble de la rue.

Ainsi, réseaux d'eau potable et les branchements sont renouvelés, les réseaux secs sont enfouis et la voirie et trottoirs reprise et mis aux normes d'accessibilité.

Trois tranches de travaux ont été définies :

2014-2015 : 1^{ère} tranche entre la rue Baudelaire et la rue Guynemer

2015-2016 : 2^{ème} tranche entre la rue de Guynemer et la rue Coste Bellonte

2016-2017 : 3^{ème} tranche entre la rue de Finlande et la rue Baudelaire

Coût des travaux d'assainissement : 1 146 885 € HT.

DEMARRAGE DU CHANTIER DE LA STATION D'ALBIPOLE

Le chantier de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la ZA Albi-pôle à Terssac a débuté le 29 septembre 2015.

Les entreprises retenues pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration de la ZA Albi-pôle à Terssac sont :

- l'entreprise AQUALTER (Montauban - 82) pour les équipements et procédés de traitement : 642 800 euros HT
- l'entreprise TOUJA (Valence sur Baïse - 32) pour le génie civil pour un montant de travaux de 648 500 euros HT.



Il devrait durer **dix mois suivis de 3 mois de mise en observation industrielle** pour vérifier la bonne atteinte des objectifs de traitement.

La nouvelle station de traitement des eaux usées de la ZA Albipôle permettra de traiter l'équivalent d'une charge de pollution produite par **1500 habitants** (contre 400 aujourd'hui), soit **160 m3 par jour et 27 m3 par heure**, en pointe.

Fondé sur un procédé courant dit à "**boues activées faible charge**", le **traitement sera biologique**. Ainsi, la pollution carbonée sera consommée par des bactéries dites "à culture libre" développées dans un bassin d'aération adapté à la charge entrante. La station sera dotée d'un **bassin de lissage** de l'arrivée des effluents et d'un **procédé de traitement des graisses performant**.

→ Assermentation des agents du service

En septembre 2015, une partie des agents du service hydraulique assainissement a prêté serment devant le juge d'instance ou de grande instance, après une procédure particulière qui atteste de leur probité.

Ce statut leur confère la possibilité de constater des infractions aux règlements d'assainissement collectif et non collectifs, en référence aux codes de la Santé Publique et de l'Environnement.

Ces infractions sont multiples : rejets directs au milieu naturel sans traitement, rejet d'eaux usées au réseau d'eaux pluviales, rejets de substances interdites au réseau d'eaux usées,...

Une carte personnelle officielle, preuve de leur assermentation, leur a été remise.

LES PERSPECTIVES 2016...

2016 verra notamment :

- la mise en service de la nouvelle station d'Albipôle à Terssac
- la mise à l'étude d'une nouvelle station de traitement à Marssac, en remplacement de l'existante
- la poursuite de la gestion patrimoniale et cartographique des réseaux
- le lancement d'investigations préalables à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales à l'échelle des 17 communes
- la poursuite des mises en séparatif et réhabilitations des réseaux.

13 JUL 2016

SLO

Annexes

Station Albi Madeleine

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

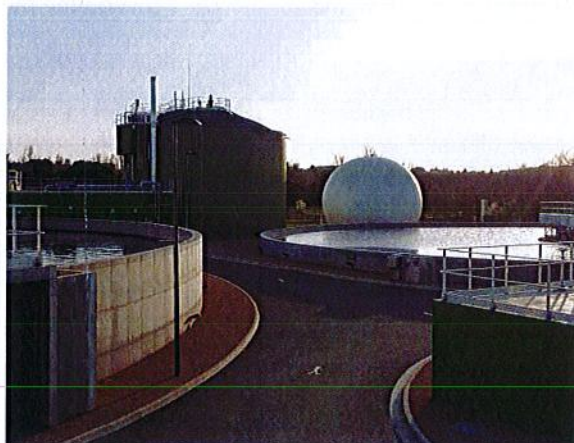
Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le

13 JUL. 2018

SLOK

ID : 081-248100737-20160712-ANX2_3_106_2016-DE



Date de mise en service : 01/07/2010

Exploitant : Régie Assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Communes raccordées : Albi, Arthès, Cambon, Cunac, Lescure, Le Séquestre, Puygouzon, Saint-Juéry

Capacité de la station : 91 000 eq.Hab

Capacité nominale	Pointe temps sec	Moyenne annuelle	Pointe temps pluie
Volume m3/j	16212	11837	17853
Q moyen m3/h	676	494	744
Q pointe m3/h	1317	962	1786
DBO5 kg/j	5652	4154	6094
DCO kg/j	11865	8460	12971
MES kg/j	8832	5778	9495
NTK kg/j	1337	942	1492
Pt kg/j	197	137	230

Chiffres d'Exploitation 2015 :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le 13 JUL. 2016

SLO

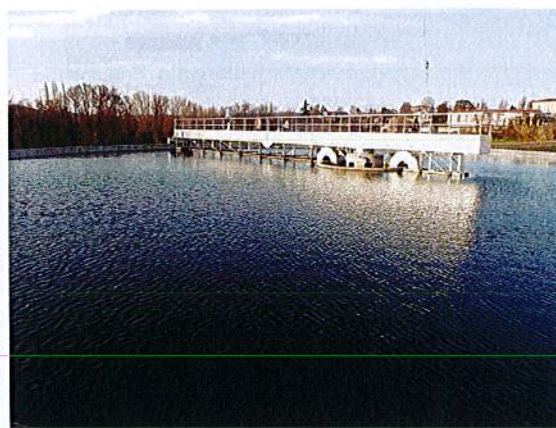
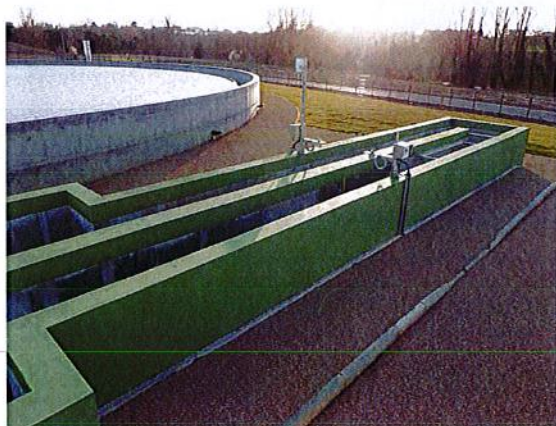
ID : 081-248100737-20160712-ANX2_3_106_2016-DE

File Eau :

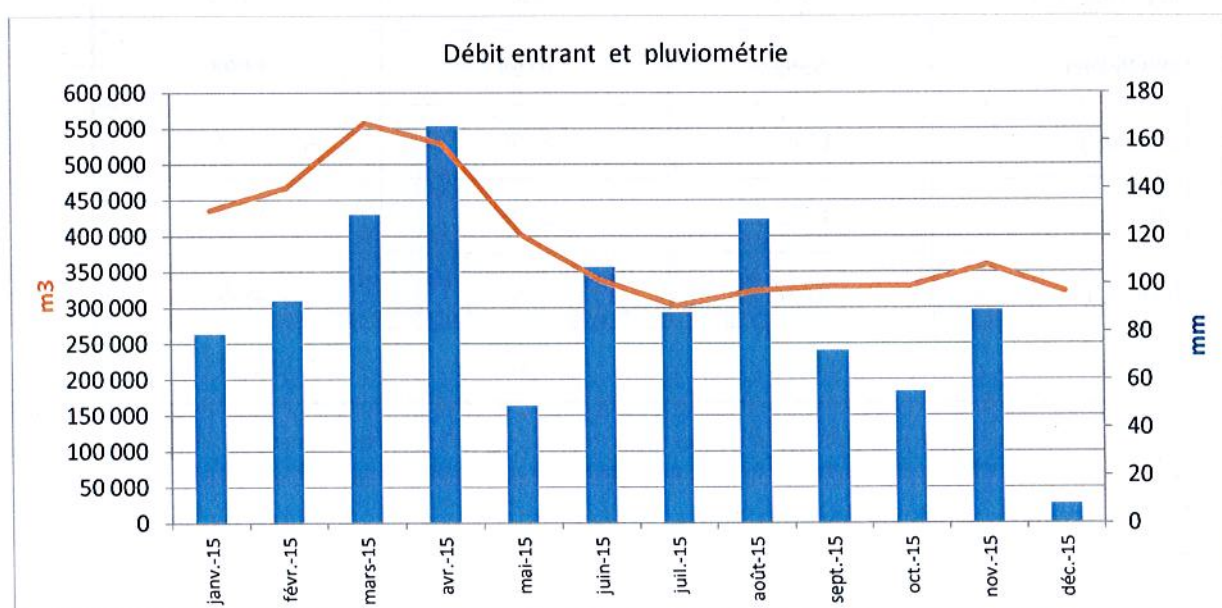
Volume entrant : 4 693 637 m³

Volume by-passé : 8 424 m³

soit 0.18% du volume entrant.



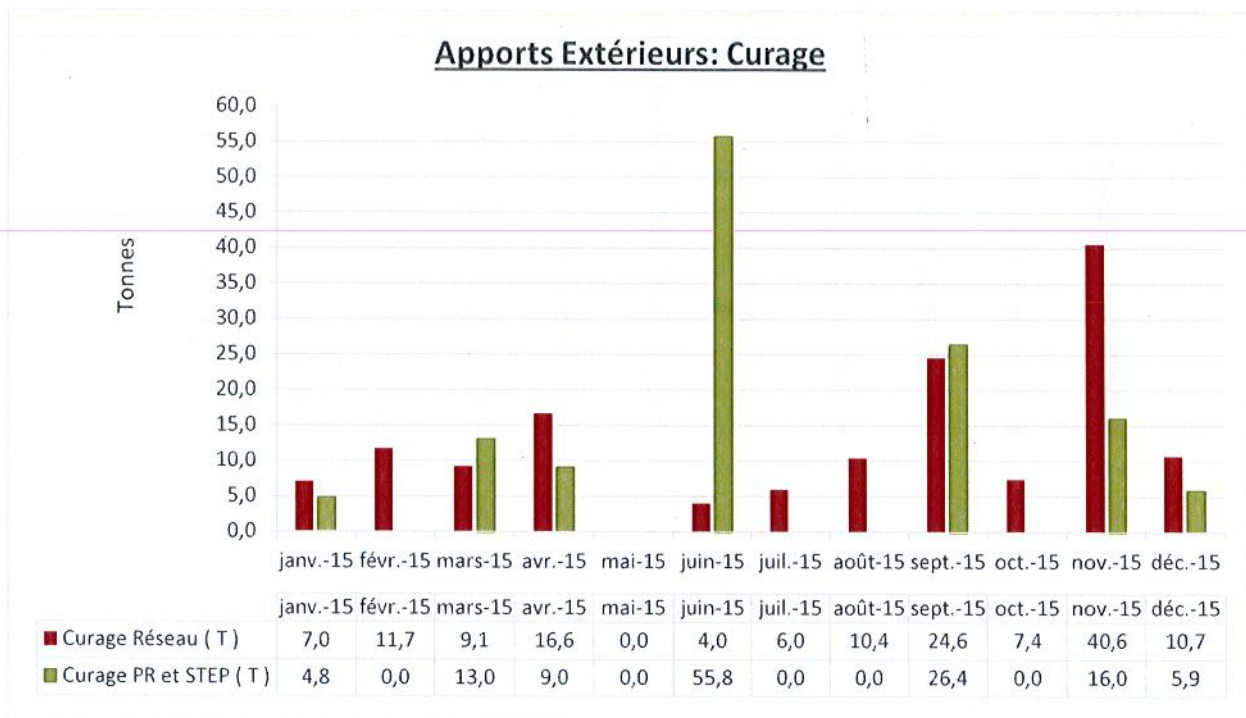
2015	PLUVIO		ENTREE			BY PASS		
	Total/mois	Max / j	Total/mois	Min / j	Max / j	Total/mois	Max / j	Nb de jours
	mm	mm	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
janv-15	79	28	435425	11090	28776	425	173	6
févr-15	93	17	467334	13429	25197	208	74	8
mars-15	129	28	557040	14581	28715	140	93	3
avr-15	166	50	528550	11137	37513	3688	1962	10
mai-15	49	15	401434	10215	21083	34	34	1
juin-15	107	36	338542	8951	19762	435	281	3
juil-15	88	48	302142	7985	17626	1006	777	2
août-15	127	57	323127	8516	23197	1303	973	2
sept-15	72	35	329004	8631	18102	227	165	3
oct-15	55	16	329541	9782	14696	122	122	1
nov-15	89	33	359309	9890	23695	836	676	3
déc-15	8	2	322189	9083	11710	0	0	0
TOTAL	1062		4693637			8424		



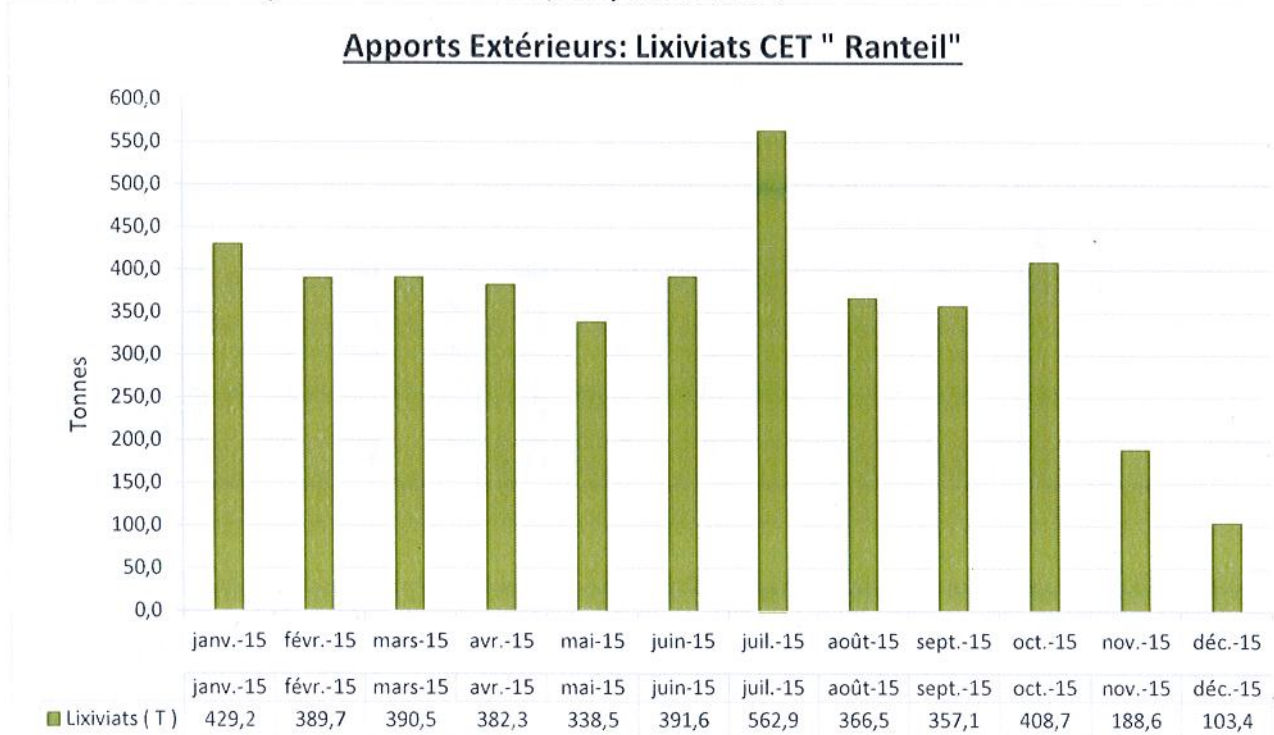


Apports extérieurs :

PCR : Produits de Curage de Réseaux : Lors des campagnes de curage des réseaux, réception de 278,9 T.



LIXIVIATS : Suite à la signature de la convention, réception de 4309 T

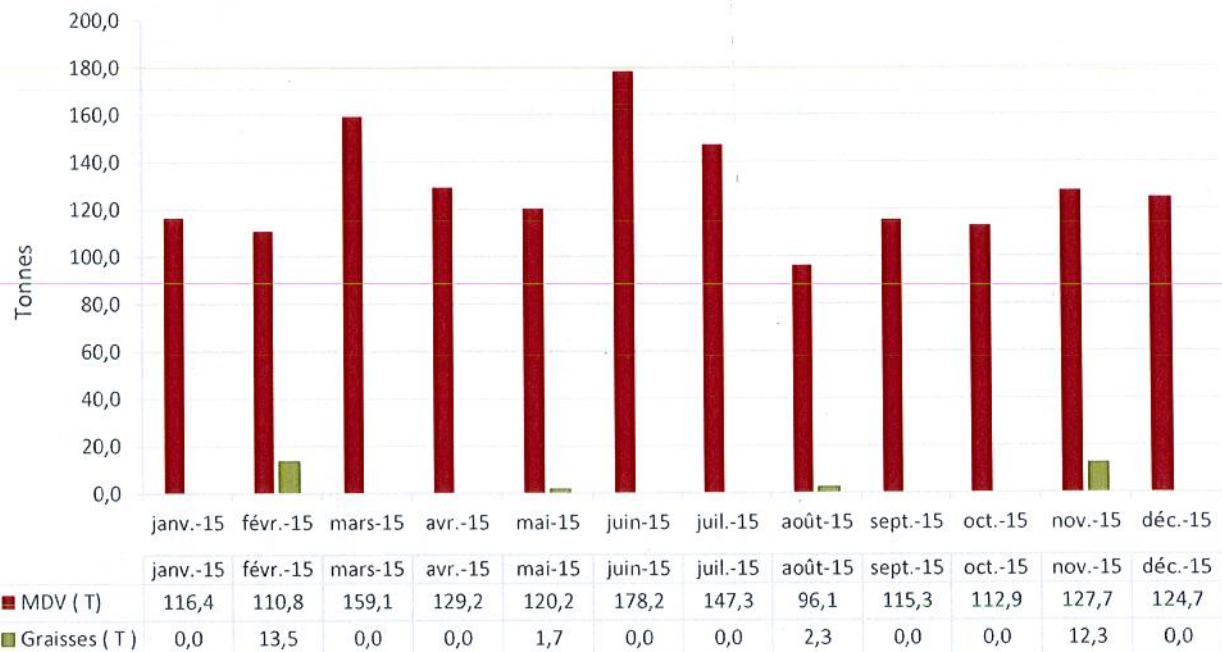


13 JUL 2016

SLO

MV : Matières de Vidange : réception de 1 538 T

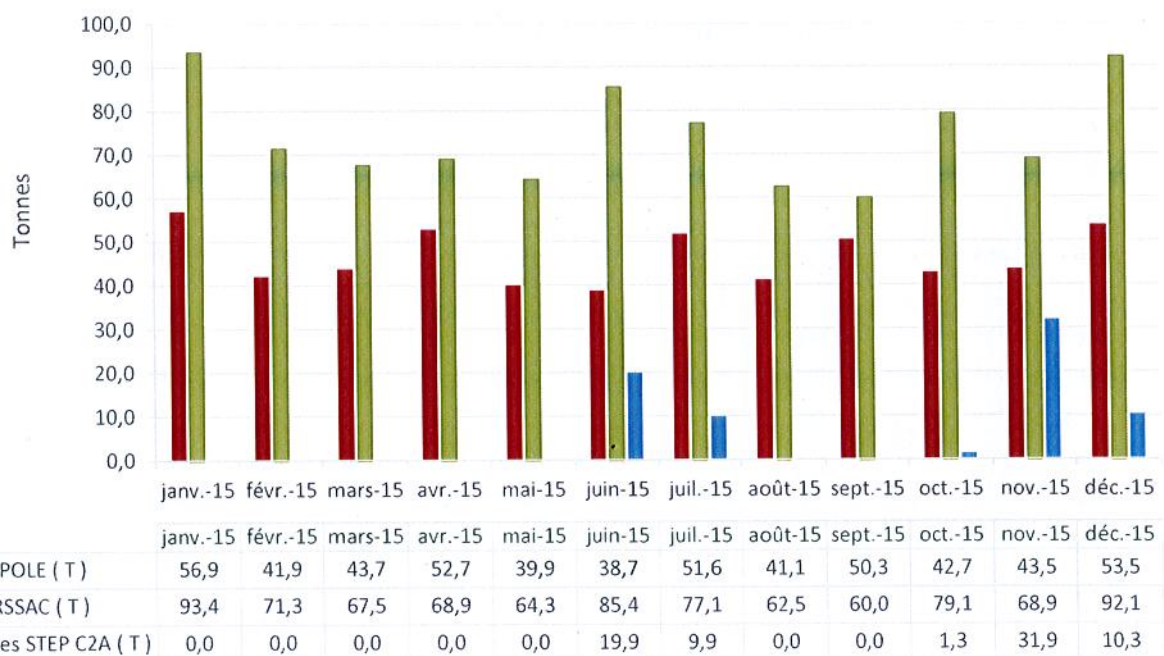
GRAISSES : 29,7 T

Apports Extérieurs: Matières de Vidange et Graisses

BOUES : Marssac : 890,4 T

Albipole : 556,6 T

Autres Step C2A : 73,3 T

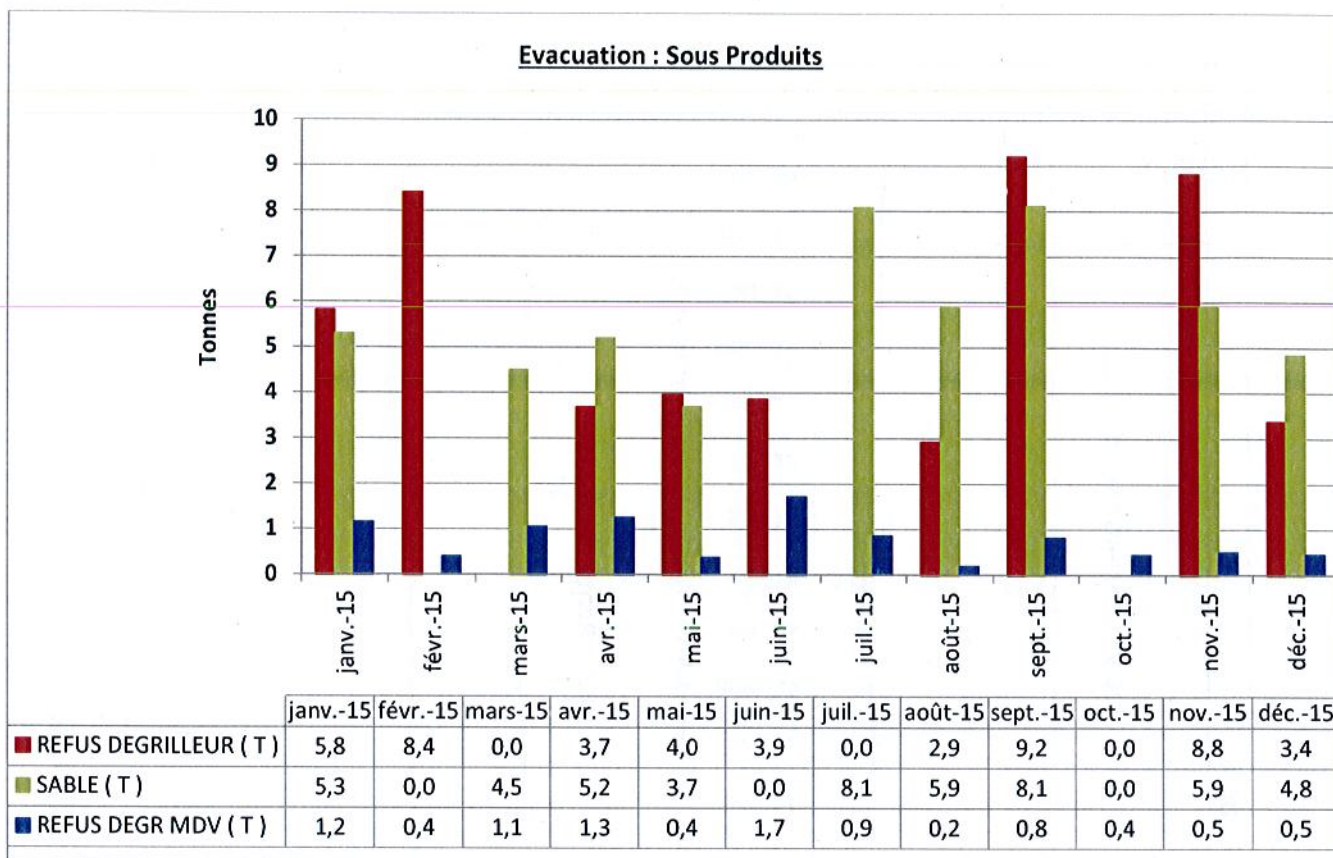
Apports Extérieurs: BOUES autres STEP C2A

Ces apports extérieurs ont généré 9,3 T de refus de dégrillage évacués par le ramassage des ordures ménagères.

Sous-Produits :

Sables : 51,6 T destination : BENEZECH : Réutilisation en remblai
 Refus dégrilleur : 50 T destination Centre d'enfouissement
 Graisses : Traitement sur la step

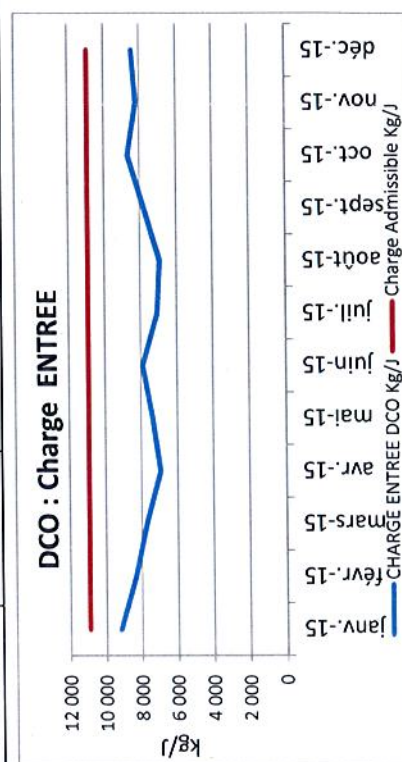
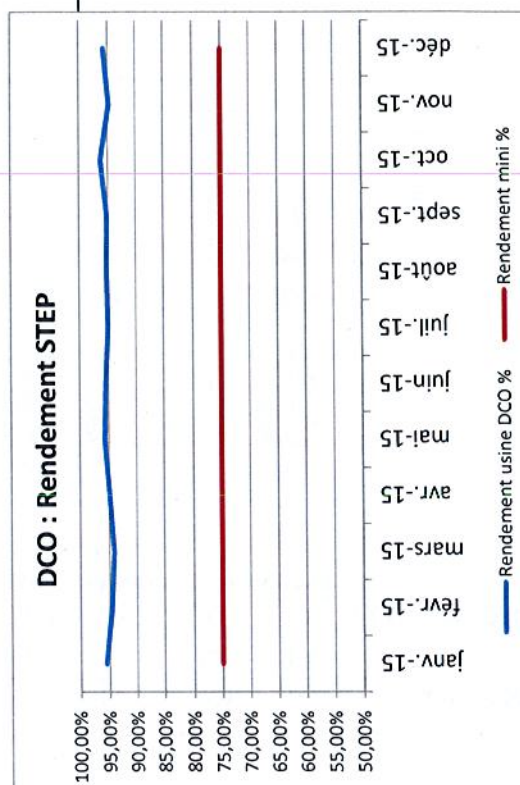
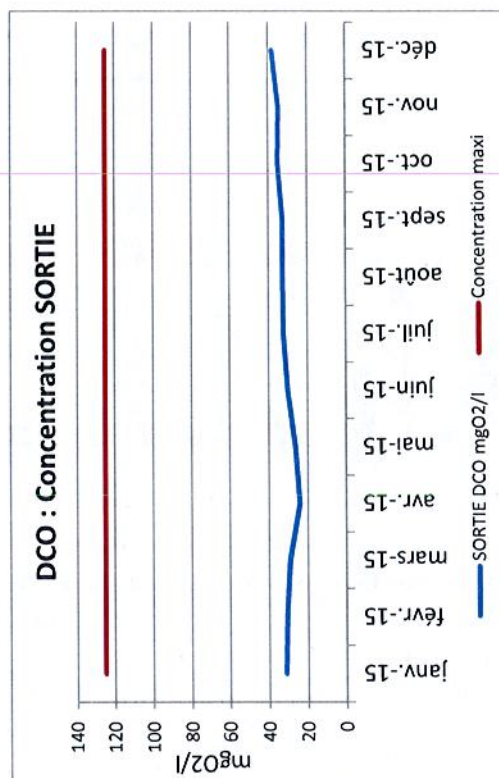
Envoyé en préfecture le 12/07/2016
 Reçu en préfecture le 12/07/2016
 Affiché le 13 juil. 2016
 ID : 081-248100737-20160712-ANX2_3_106_2016-DE



Autosurveillance :

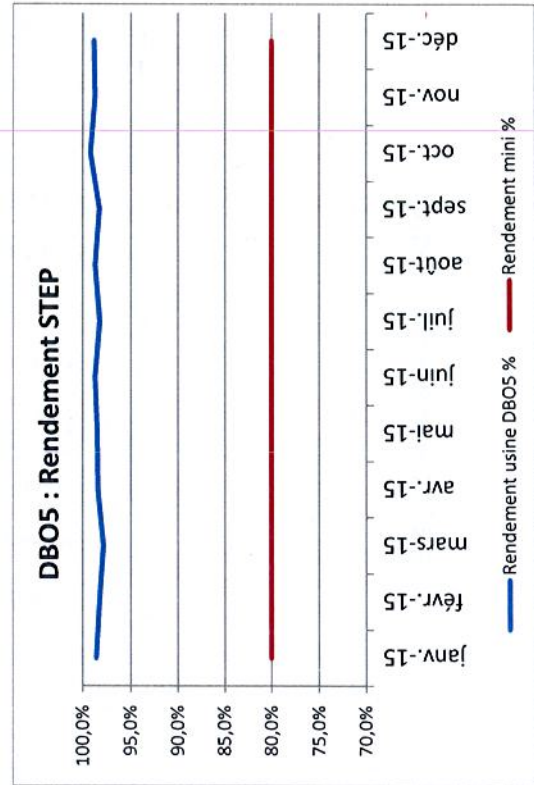
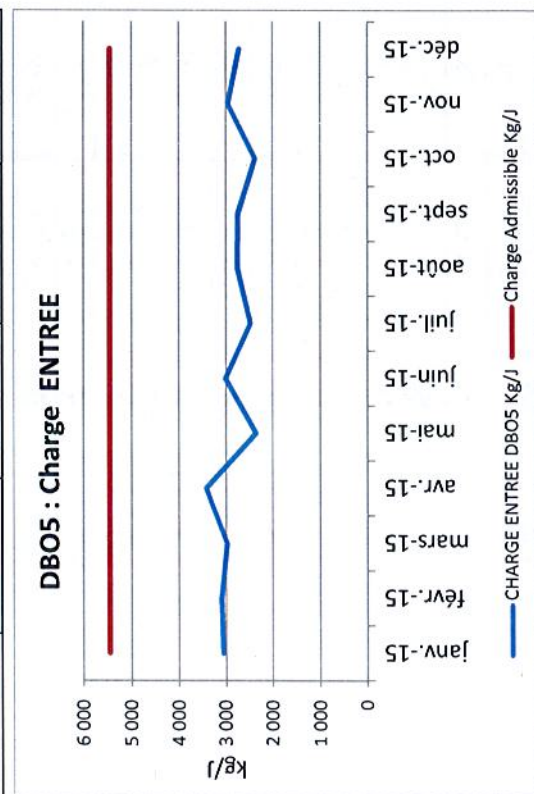
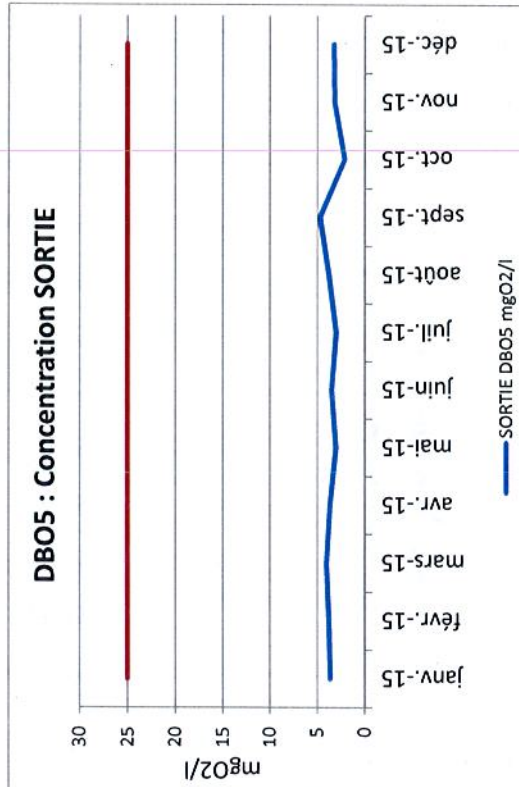
DCO

2015	ENTREE		SORTIE		CHARGE ENTREE		Rendement usine	
	DCO	mgO ₂ /l	DCO	mgO ₂ /l	DCO	Kg/J	DCO	%
janv-15	641		31		9 186			95,6%
févr-15	525		31		8 346			94,5%
mars-15	471		29		7 697			94,1%
avr-15	465		24		6 923			94,9%
mai-15	603		26		7 347			95,7%
juin-15	635		30		7 882			95,4%
juil-15	676		32		7 067			95,0%
août-15	686		32		6 917			95,2%
sept-15	710		32		7 768			95,2%
oct-15	790		35		8 655			96,3%
nov-15	604		34		8 186			95%
déc-15	796		38		8 428			96%
Moyenne	644		31					95,2%



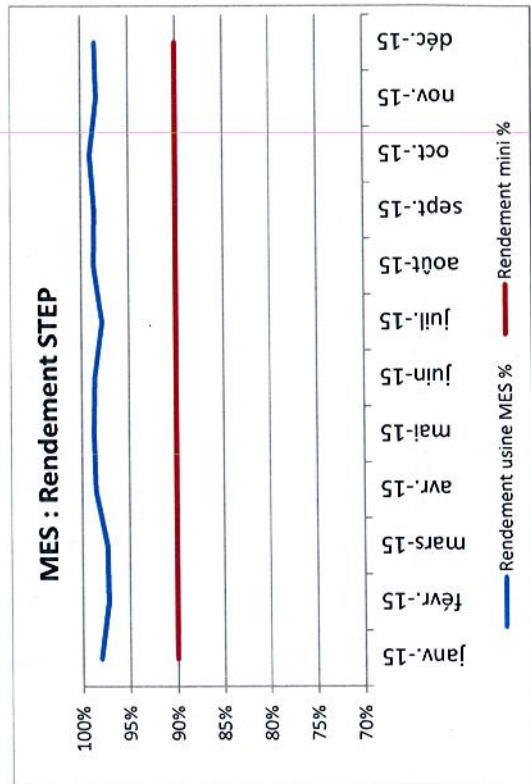
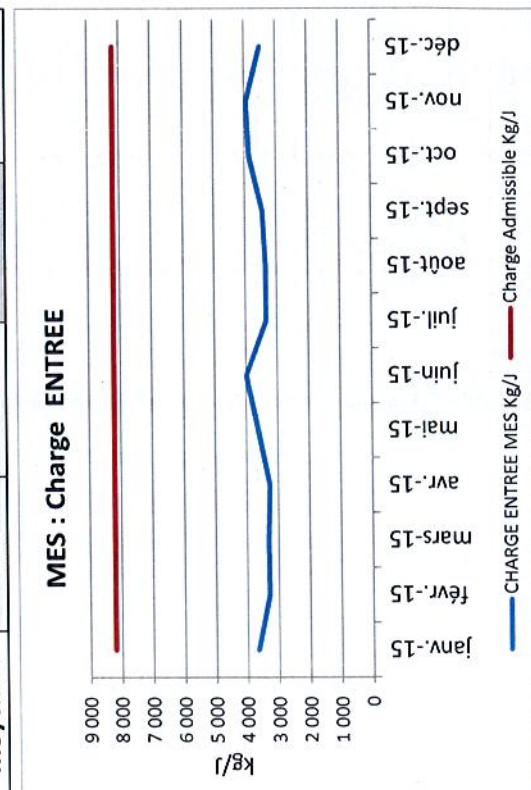
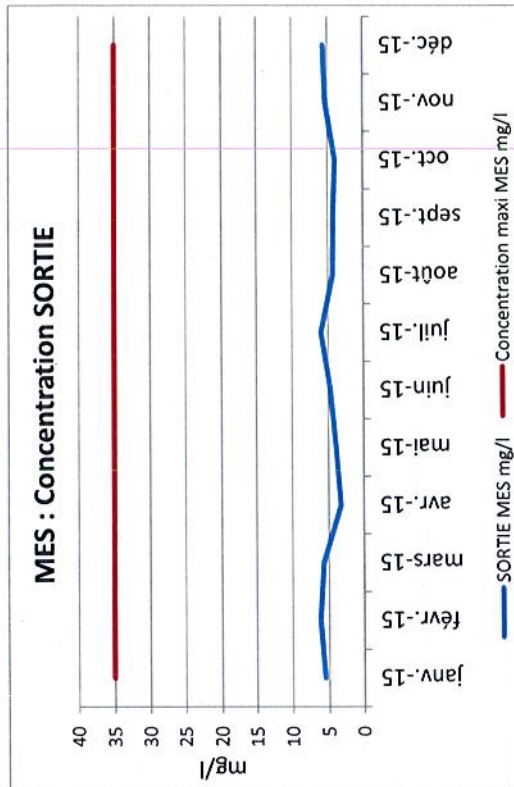
DBO₅

2015	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	DBO5	DBO5	DBO5	DBO5
	mgO2/l	mgO2/l	Kg/J	%
janv-15	231	4	3 055	98,6%
févr-15	200	4	3 091	98,2%
mars-15	178	4	2 970	97,8%
avr-15	224	4	3 417	98,4%
mai-15	196	3	2 349	98,5%
juin-15	257	3	3 001	98,7%
juil-15	208	3	2 471	98,2%
août-15	294	4	2 749	98,7%
sept-15	274	5	2 741	98,3%
oct-15	234	2	2 373	99,2%
nov-15	228	3	2 953	99%
déc-15	254	3	2 717	99%
Moyenne	237	4		98,5%



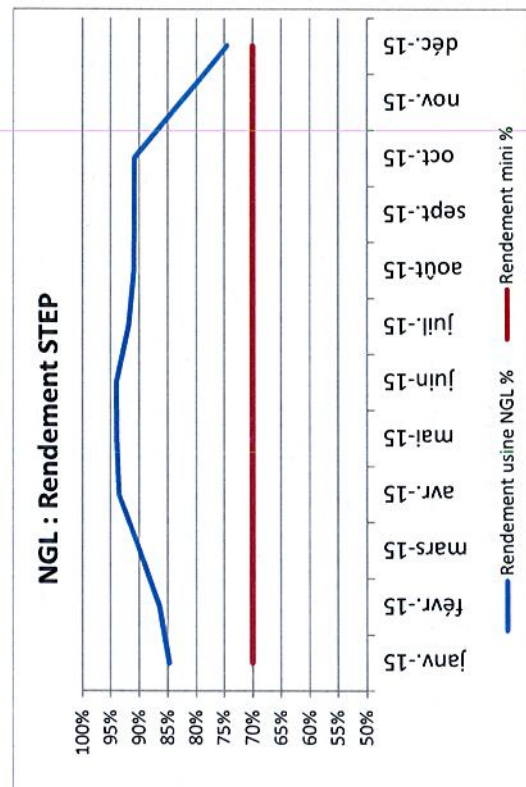
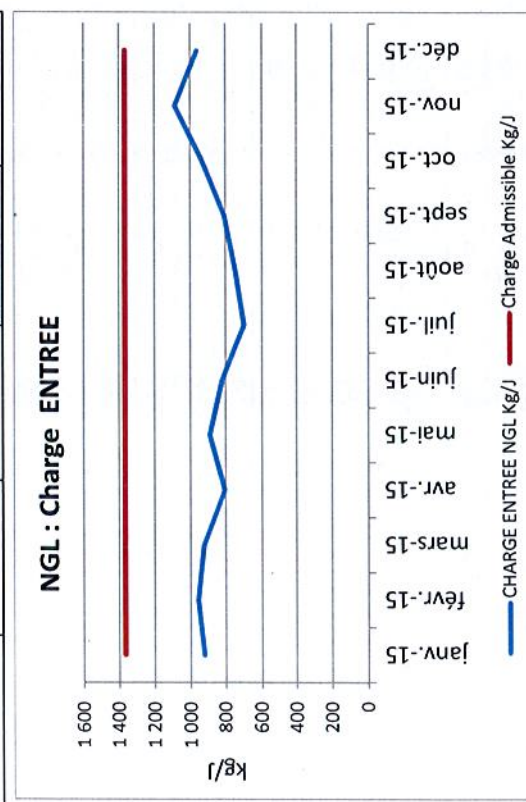
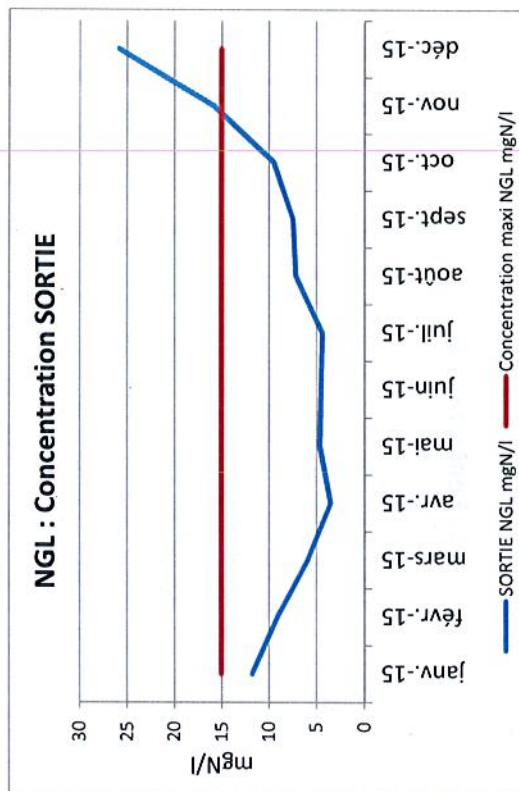
MeS

2015	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	MES	MES	MES	MES
	mg/l	mg/l	Kg/J	%
janv-15	255	5	3 652	98,0%
févr-15	207	6	3 289	97,2%
mars-15	202	6	3 309	97,3%
avr-15	219	3	3 263	98,5%
mai-15	296	4	3 611	98,7%
juin-15	321	5	3 978	98,6%
juil-15	319	6	3 338	97,8%
août-15	330	4	3 330	98,7%
sept-15	314	4	3 432	98,6%
oct-15	351	4	3 841	99,1%
nov-15	290	5	3 933	98%
déc-15	330	6	3 491	98%
Moyenne	288	5		98,3%



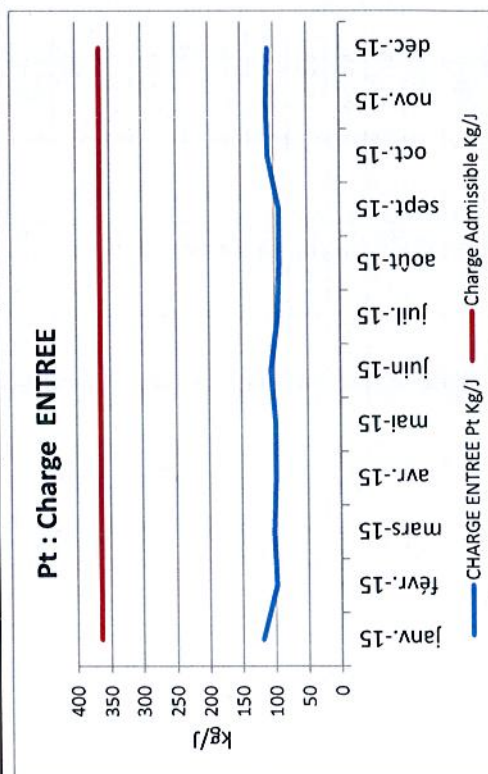
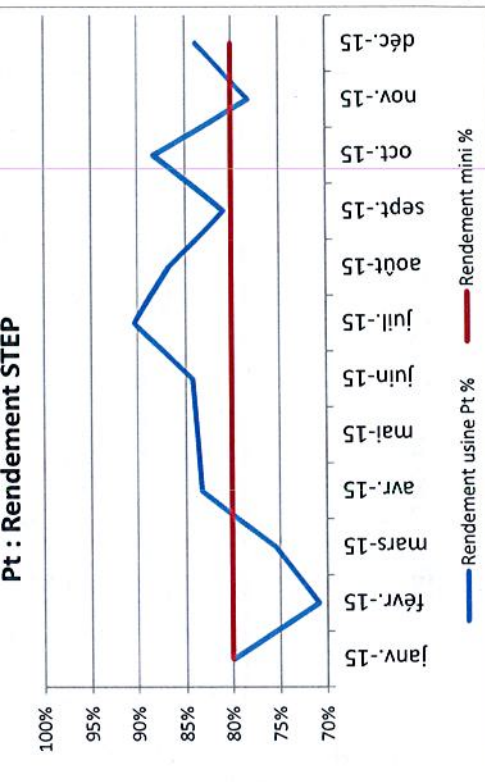
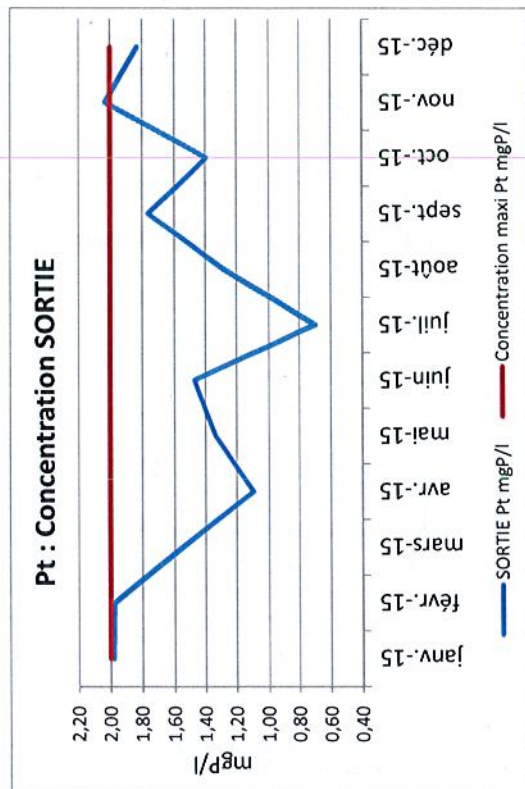
Azote Global

2015	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	NGL mgN/l	NGL mgN/l	NGL Kg/j	NGL %
janv-15	69,7	11,7	921	84,7%
févr-15	62,0	9,0	957	86,3%
mars-15	55,2	5,9	923	89,8%
avr-15	52,6	3,5	803	93,5%
mai-15	74,3	4,6	890	93,8%
juin-15	70,0	4,5	818	93,9%
juil-15	58,5	4,3	694	91,8%
août-15	79,3	7,1	742	90,9%
sept-15	80,3	7,4	804	90,8%
oct-15	92,1	9,4	934	90,8%
nov-15	83,8	15,8	1 085	83%
déc-15	90,2	25,9	963	74%
Moyenne	73,9	8,6		88,3%



Phosphore

2015	ENTREE	SORTIE	CHARGE ENTREE	Rendement usine
	Pt	Pt	Pt	Pt
	mgP/l	mgP/l	Kg/j	%
janv-15	8,99	1,98	119	79,9%
févr-15	6,35	1,98	98	70,8%
mars-15	6,07	1,55	101	75,4%
avr-15	6,47	1,09	99	83,3%
mai-15	8,22	1,33	98	83,7%
juin-15	8,98	1,47	105	84,2%
juil-15	7,98	0,70	95	90,3%
août-15	9,84	1,28	92	86,8%
sept-15	9,15	1,76	92	80,8%
oct-15	10,69	1,39	108	88,3%
nov-15	8,52	2,03	110	78%
déc-15	10,12	1,83	108	84%
Moyenne	8,20	1,57		81,7%



File BOUES :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le 13 JUL. 2016

ID : Q81-248100737-20160712-ANX2_3_106_2016-DE

La production de boues biologiques a été « égouttée », « digérée » puis « centrifugée » et enfin envoyée en compostage ou épandage ; sauf entre mi-février et fin juillet où une partie des boues biologiques égouttées a été centrifugée directement sans l'étape de digestion suite au moussage du digesteur.

2015	Compostage	Epandage	TOTAL	Siccité	Evacuation
	T	T	T	%	TMS
janv-15	102	257	359	19,47	69,94
févr-15	229	77	306	20,01	61,12
mars-15	511	0	511	19,93	101,86
avr-15	507	0	507	20,17	102,24
mai-15	379	0	379	20,29	76,88
juin-15	487	0	487	20,46	99,58
juil-15	302	48	350	19,69	68,94
août-15	0	280	280	19,46	54,57
sept-15	0	331	331	20,05	66,37
oct-15	156	127	283	20,88	59,19
nov-15	332	0	332	20,60	68,42
déc-15	177	129	306	20,52	62,80
Somme	3 182	1 249	4 432		892
Soit	72%	28%			
Moyenne mensuelle	265,2	104,1	369,3	20,1	74,33

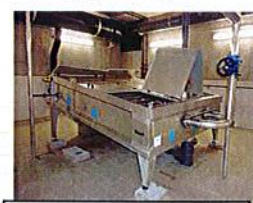


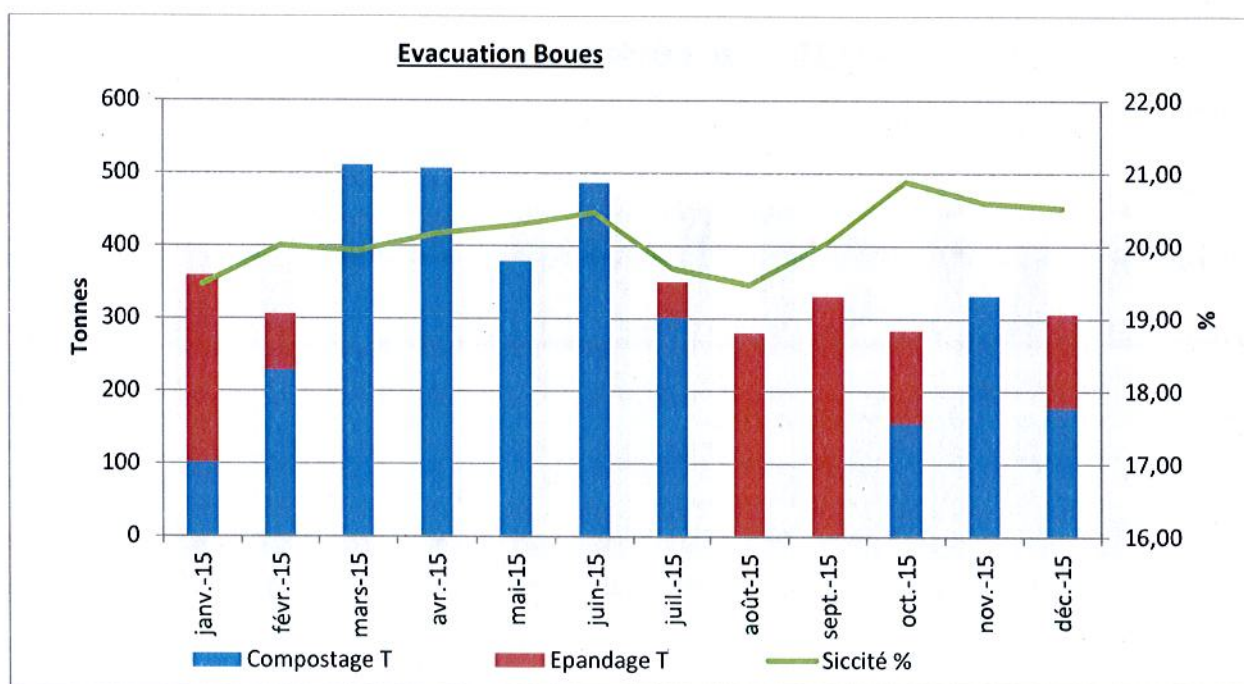
Table d'égouttage



Digesteur



Centrifugeuse



Les boues envoyées en compostage ont été prises en charge sur les plates-formes de :

- Maumusson (82) : 3 182T

UTILITES :

Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le

13 JUL. 2016

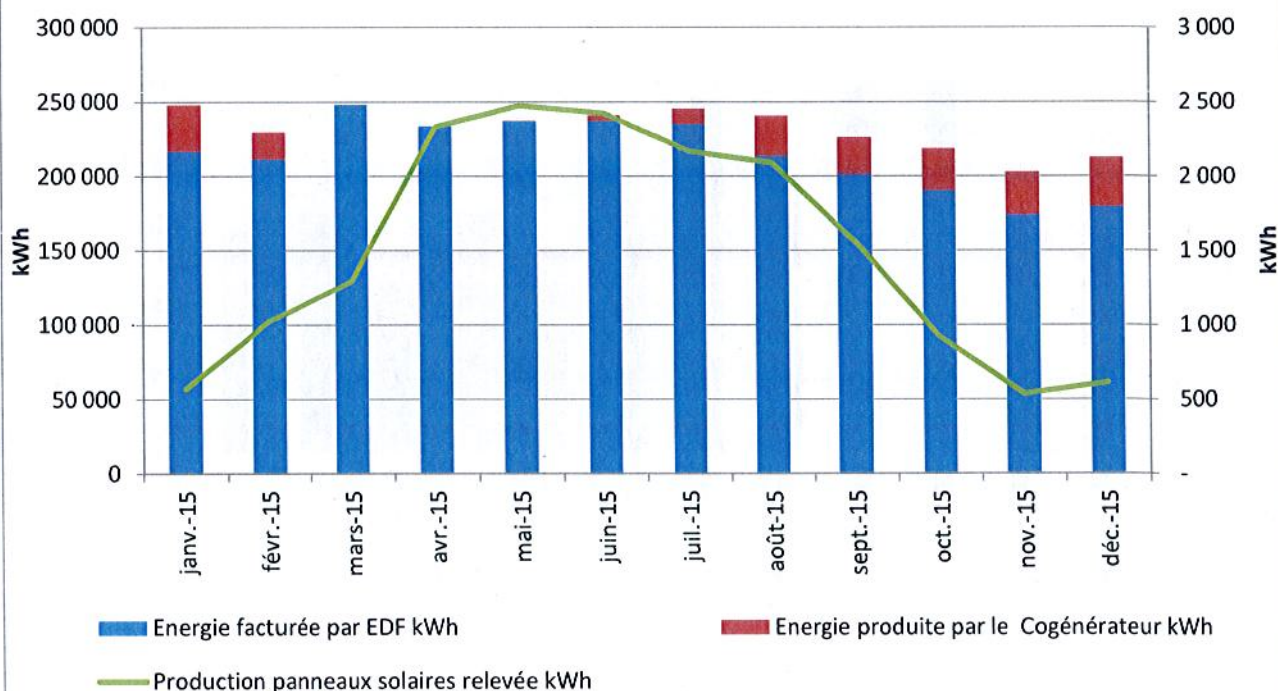
SLO

ID : 081-248100737-20160712-ANX2_3_106_2016-DE

Energie – panneaux solaires :

	Energie facturée par	Energie produite par le	Energie consommée sur	Production panneaux solaires relevée
2015	EDF	Cogénérateur	STEP	
	kWh	kWh	kWh	kWh
janv-15	216 727	31 100	247 827	570
févr-15	211 362	18 300	229 662	1 024
mars-15	248 239	-	248 239	1 291
avr-15	233 803	-	233 803	2 330
mai-15	236 993	100	237 093	2 475
juin-15	237 109	3 800	240 909	2 420
juil-15	235 002	10 300	245 302	2 168
août-15	213 642	27 000	240 642	2 089
sept-15	200 972	25 100	226 072	1 559
oct-15	190 213	28 530	218 743	918
nov-15	173 917	29 070	202 987	537
déc-15	179 395	33 300	212 695	613
TOTAL	2 577 374	206 600	2 783 974	17 994

UTILITES: Energie électrique

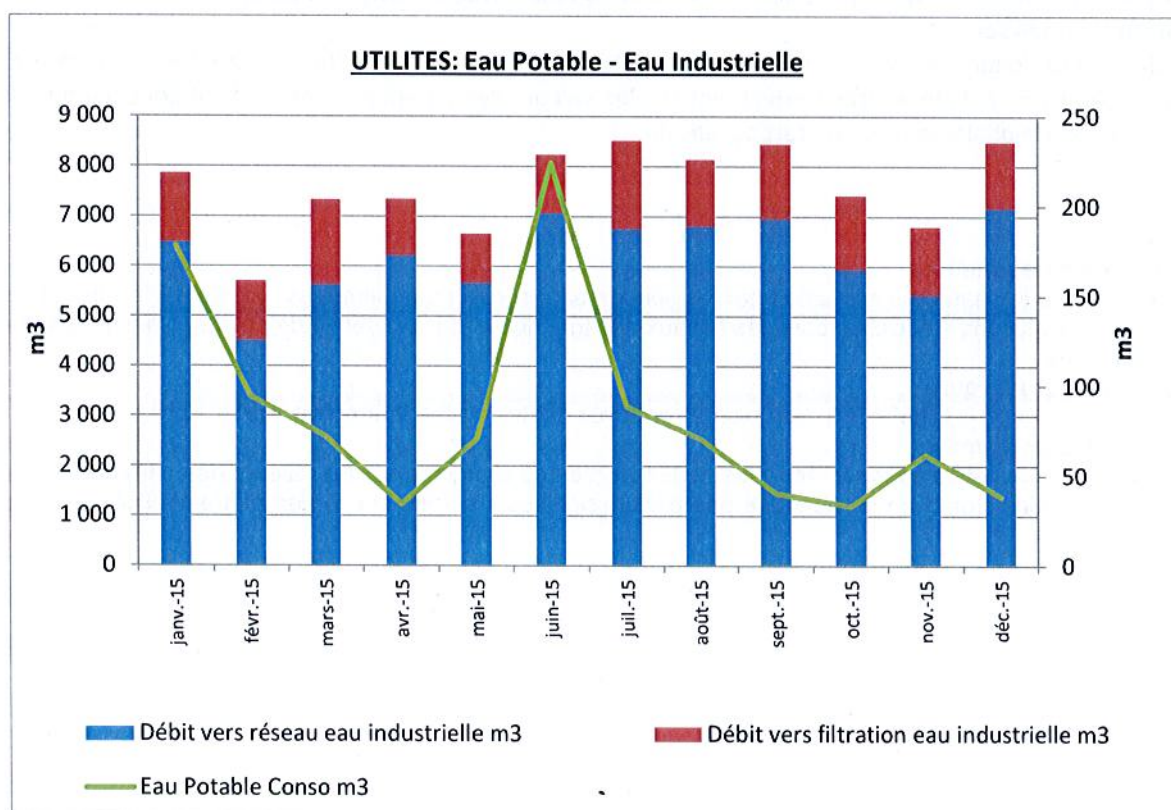


13 JUIL 2016

SLO

Eau Potable – Eau Industrielle :

2015	Eau Potable Conso	Débit vers réseau eau industrielle	Débit vers filtration eau industrielle	proportion d'eau potable
	m3	m3	m3	% EP
janv-15	178,09	6 483	1 375	2,22%
févr-15	94,23	4 520	1 189	1,62%
mars-15	72	5 631	1 704	0,97%
avr-15	34,69	6 212	1 132	0,47%
mai-15	70,58	5 663	991	1,05%
juin-15	223,945	7 062	1 175	2,65%
juil-15	88,765	6 751	1 769	1,03%
août-15	70,789	6 810	1 324	0,86%
sept-15	40,618	6 954	1 493	0,48%
oct-15	33,453	5 943	1 476	0,45%
nov-15	61,89	5 430	1 367	0,90%
déc-15	38,59	7 161	1 328	0,45%
TOTAL	1 008	74 620	16 323	



VISITES / Faits marquants :

653 visiteurs durant l'année 2015.

	SCOLAIRE			Professionnel	Grand Public
	Primaire	Collège Lycée	Post - Bac		
Nombre de visiteurs	361	60	136	25	71

Participation à la semaine de la science avec accueil et visite par des scolaires le 8 octobre (53 élèves).
Organisation d'une journée portes ouvertes à la step Albi Madeleine avec la participation du CPIE durant le week-end du 6 et 7 juin. Accueil de 71 personnes.

Conclusion :

Visites du SATESE :

14/04/2015

Conclusion sur les débitmètres

La comparaison entre les valeurs des variations artificielles (potence de calage) dans les canaux de mesures et les hauteurs correspondantes lues sur les débitmètres à ultra-sons, n'amènent pas de remarque particulière.

Conclusion sur les préleveurs

Les volumes des échantillons moyens journaliers sont en adéquation avec les programmations.

Conclusion sur les analyses

Le laboratoire de l'exploitant réalise ses analyses in-situ selon les micro-méthodes Hach-Lange. Les comparaisons analytiques entre les deux laboratoires s'effectuent sur les valeurs des paramètres des échantillons d'effluents bruts. On ne constate globalement pas d'écart significatif.

14/10/2015 :

Conclusion sur les débitmètres

La comparaison entre les hauteurs mesurées par les sondes ultra-sons des débitmètres "entrée" et "sortie" et les valeurs issues des variations artificielles dans les canaux débitométriques de la potence de calage, n'amène pas de remarque particulière

Conclusion sur les préleveurs

Les vitesses d'aspiration et la répétabilité des volumes prélevés sur les cycles "entrée" et "sortie" sont conformes.

Conclusion sur les analyses

La comparaison des résultats d'analyses entre les deux laboratoires s'effectue sur les valeurs des paramètres des échantillons bruts. Globalement on ne constate pas d'écart significatif hormis sur le paramètre N-NH4 (écart de conformité 10%).

FILIERE EAU

➤ Capacité :

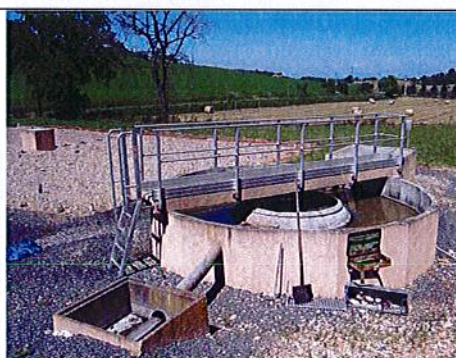
- Données constructeurs : 200 EH
- Charge réelle à traiter : 155 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement :

Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration



FILIERE BOUES

➤ Descriptif :

Epaississement, Déshydratation naturelle

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 20 à 25 g/l
- production de boues = 12 m³/an
- production de boues = 400 kg MS/an

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : digesteur
- Volume : 6 m³
- Vidange : 2 fois/an volume vidangé en 2015 : 20,92 m³ soit environ 0,507 T de matières sèches

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 17 et 18/03/15 : Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée, par temps sec et après un épisode pluvieux. Le volume d'effluent enregistré lors de cette étude est de 28,3 m³, soit 94% du nominal. Cette surcharge hydraulique atteste de la présence d'eau de ressuyage, suite aux précipitations des jours précédents (environ 30 mm sur les 4 derniers jours). La charge organique reste stable. Elle représente 32% du nominal. Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés. L'eau traitée est incolore et limpide. La qualité du rejet est bonne.

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 1050 EH, extension possible à 1400 EH
- Charge réelle à traiter : 618 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement de l'eau :

Lagunage naturel : 2 bassins, extension possible à 3 bassins



FILIERE BOUES

➤ Filière d'élimination des boues :

- Epaississement et déshydratation naturels
- Epannage agricole.
- Mise en place d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ Estimation de la Production de boues annuelle :

Production de boues = non estimée T MS/an

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE du 11/03/2015 et 23/11/2015

Mars : Cette autosurveillance réglementaire s'est déroulée par temps sec. En entrée de station, 115 m3 ont été enregistrés, ce qui représente 73% du débit journalier nominal. La charge organique est légèrement inférieure à 1/3 de la charge nominale. En sortie, un prélèvement ponctuel a été effectué. On remarque une forte présence d'algues et une eau très colorée (verte) comme en témoignent les écarts sur les analyses sur échantillon filtré et non filtré (teneurs élevées en DCO). On ne remarque pas d'odeurs, pas de flottants. Pas de déversement le jour de la visite au niveau du déversoir (par lame déversante) présent sur le réseau en amont du refoulement du poste et de la station d'épuration. Cette installation est correctement exploitée.

Novembre : Cette autosurveillance réglementaire s'est déroulée par temps sec. En entrée de station 55 m3 ont été enregistrés, ce qui représente 35% du débit journalier nominal. La charge organique est légèrement supérieure à 1/3 de la charge nominale. En sortie, un prélèvement ponctuel a été effectué. On remarque une forte présence d'algues et une eau très colorée (verte) comme en témoignent les écarts sur les analyses sur échantillon filtré et non filtré (teneurs élevées en DCO). Le débit de sortie retenu est de 34 m³/j (2mm d'évaporation). Les abords sont correctement entretenus. On ne remarque pas d'odeur, pas de flottant. Pas de déversement le jour de la visite au niveau du déversoir (par lame déversante) présent sur le réseau en amont du refoulement du poste et de la station d'épuration. Cette installation est correctement exploitée...

- Versant Sud

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

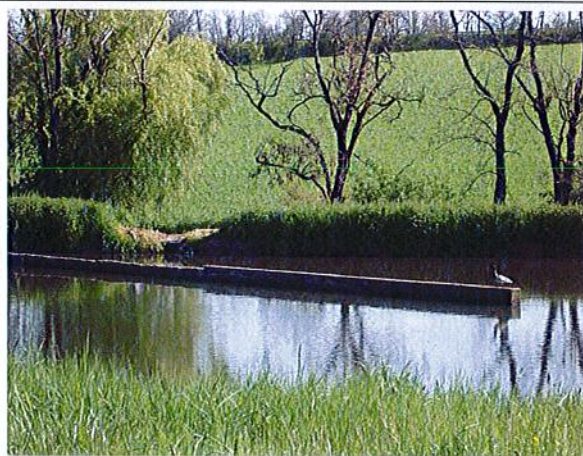
- Données constructeurs : 240 EH
- Charge réelle à traiter : 27 EH.

➤ **Nature des effluents :**

Eaux résiduaires urbaines.

➤ **Filière de traitement de l'eau :**

Lagunage naturel : 2 bassins



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Epaississement et déshydratation naturels
Epandage agricole.
Mise en place d'un plan d'épandage le moment venu.

➤ **Estimation de la Production de boues annuelle :**

Production de boues = 3,6 T MS/an

Bilan / Conclusions :

Fin 2015 : mise en place d'un canal de mesure en entrée de lagune.

Visite du SATESE du 21/04/2015 :

La qualité du rejet en cette période de l'année est très satisfaisante. L'effluent dans les bassins est visuellement d'aspect concentré. La vidange des boues du 1er bassin est à prévoir. Les herbes en bordure des bassins devront être arrachées avant de recouvrir une surface trop importante et de limiter l'action épuratoire. Par ailleurs, le portail doit être remplacé. L'effluent dans les bassins est d'aspect concentré et le rejet est chargé en algues.

- Versant Nord

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 200 EH
 - Charge réelle à traiter : 194 EH.
- **Nature des effluents :**
Eaux résiduaires urbaines.
- **Filière de traitement :**
Lagunage naturel : 2 bassins



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues :**
Épaississement et déshydratation naturels
Épandage agricole.
Mise en place d'un plan d'épandage le moment venu.
- **Estimation de la Production de boues annuelle :**
Production de boues = 3 T MS/an

Bilan / Conclusions :

Fin 2015 : mise en place d'un canal de mesure en entrée de lagune.

Visites du SATESE du 21/04/2015 :

Les 2 bassins sont visuellement très chargés. La vidange des boues est prévue pour 2016.

Les résultats d'analyses sur l'effluent traité à cette période de l'année sont satisfaisants.

Par ailleurs, l'étanchéification des berges par ajout d'argiles entre le 1^{er} et 2nd bassin a limité les fuites. Cependant, des pertes persistent en d'autres points, notamment du côté de la route.

Une transformation en filtre planté de roseaux du premier bassin est envisagée.

- Hameau de Viguier

FILIERE EAU

➤ Capacité :

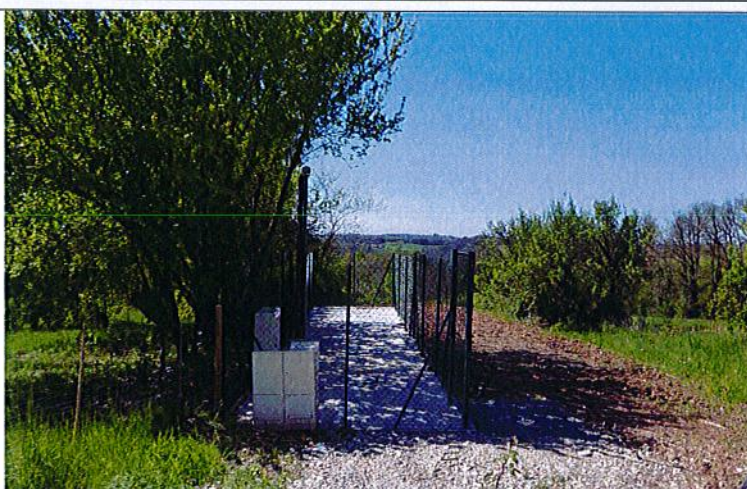
- Données constructeurs : 30 EH
- Date de mise en service : 2015

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement :

Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique (BIONEST).



FILIERE BOUES

➤ Filière d'élimination des boues :

Boues liquides
Vers station d'épuration de La madeleine.

➤ Quantité annuelle de boues extraite :

Pas d'extraction en 2015.

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE du 21/04/2015 :

Aucun dysfonctionnement, pas d'odeurs ou de nuisances sonores le jour de la visite.
Le rejet est clair et limpide.

• Ondesque :

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 1300 EH
- Mise en service novembre 2012

➤ **Nature des effluents :**

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ **Filière de traitement :**

Dégrillage, relèvement, filtres plantés de roseaux



AVRIL 2015



MAI 2015

FILIERE BOUES

➤ **Descriptif :**

Filtres plantés de roseaux

Bilan / Conclusions :

Une taille des roseaux a été effectuée durant l'automne 2015.

Visites SATESE le 10/02 et le 23/11/2015

Février : cette autosurveillance réglementaire a été réalisée, par temps beau et froid. Les résultats obtenus amènent les observations suivantes. Le taux de charge hydraulique représente 75% de la capacité nominale de la station (147m³). La charge organique moyenne est sensiblement identique à celle observée lors des précédentes études, soit 28% du nominal. Les niveaux de rejet exprimés en concentration sur les paramètres DOB5, DCO et MES sont en deçà du maximum autorisé donc conformes aux exigences de l'arrêté. Exprimé en rendement, seul le paramètre MES respecte la norme imposée.

Novembre : cette autosurveillance réglementaire a été réalisée par temps beau et sec. La charge hydraulique représente 34% du nominal (66,9 m³). Les charges de pollution sur les paramètres analysés oscillent entre 10 et 25%. La charge organique moyenne représente 22% de la capacité admissible. Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés. Les niveaux de rejet exigés par l'arrêté sont respectés sur les paramètres concernés, tant en concentration qu'en rendement. Les végétaux dans la zone de rejet végétalisée gagnent progressivement dans chaque noue. Le rejet en sortie de la zone est incolore et limpide.

- Mazens :

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 250 EH
- Charge réelle à traiter : environ 177 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement :

Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration après aspersion



FILIERE BOUES

➤ Descriptif :

Décanteur-digester.

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : digesteur
- Volume : 37,5 m³
- Vidange : 20,22 m³ en 2015 soit 0,612 T de MS

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE le 16 et 17/02/2015 :

Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée par temps couvert le jour de l'étude et pluvieux les deux jours précédents (27 mm). Le volume d'effluent traité sur la station est de 107,9 m³, soit un taux de charge hydraulique de 288% de la capacité nominale de la station. La charge organique varie en fonction des paramètres. Par rapport au nominal, elle est de 26% sur la DBO₅, 38% sur la DCO et 18% sur les MES. Les rendements épuratoires sur les matières carbonées et en suspension oscillent entre 71% et 93.

Les résultats analytiques exprimés en concentration sont excellents. Au vu des résultats, on constate que lors d'épisodes pluvieux, la station est en surcharge hydraulique et les effluents bruts sont fortement dilués. Ces phénomènes attestent de la présence d'introduction d'eaux claires dans le réseau d'assainissement.

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 160 EH
- Charge réelle à traiter : 40 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ Filière de traitement :

Lagune : 2 bassins.

Cependant, le 2^{ème} bassin est vide.



FILIERE BOUES

➤ Production de boues :

Pas de vidange réalisée.

➤ Filière d'élimination des boues :

Epannage agricole.

➤ Estimation de la production de boues annuelle :

Production de boues = 3 T MS/an

Fin 2015 : mise en place d'un canal de mesure en entrée de lagune.

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE du 02/03/2015 :

L'autosurveillance s'est déroulée dans de mauvaises conditions. La forte pluviométrie le jour du bilan explique les mauvais rendements. Ce bilan n'est donc pas représentatif du fonctionnement de la lagune.

L'effluent d'entrée très dilué et la présence d'algues en sortie pénalisent les résultats.

Les ragondins ont occasionné de nombreux dégâts sur les berges.

La pose d'un enrochement est envisagée.

Pour limiter les pertes, l'exploitant a diminué les niveaux d'eau dans les bassins (suppression de batardeau), ce qui réduit le temps de séjour.

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 2500 EH
- Charge réelle à traiter : 1067 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement de l'eau :

Dégrilleur, dégraisseur, dessableur, bassin d'aération, clarificateur



FILIERE BOUES

➤ Qualité des boues :

Boues secondaires.

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 20-30 g/l (ajout d'un polymère)
- production de boues en 2015 = 890,42m³
- production de boues en 2015 = 26,133 T MS

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : Silo
- Volume : 25 m³

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

Fin 2015 les boues stockées dans les géotubes ont été évacuées vers la step de GRAULHET.

Bilan / Conclusions :

Visites du SATESE le 14/01/2015 et le 10/08/2015 :

Janvier : Cette autosurveillance a été réalisée par temps sec. Le volume d'effluent brut est de 390 m³, soit 78% du nominal de la station. Les charges de pollution sont de 81 % sur la DBO₅, 104% sur la DCO, 72% sur la NTK et 38% sur le Pt. Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés. Cette unité de traitement est bien exploitée et fonctionne correctement.

Août : Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée après un week-end pluvieux (20 mm). Le volume enregistré en entrée de station est de 357 m³, il correspond à un taux de charge de 71% par rapport au nominal de l'installation. Les charges de pollution par rapport au nominal, sont de 36% sur la DBO, 60% sur la DCO et 45% sur les MES. La charge organique moyenne est de 48%. Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés. La qualité du rejet est excellente.

- Clos de Rousset :

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 80 EH
- Charge réelle à traiter : 52 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement de l'eau :

Fosse toutes eaux, décolloïdeur, massif à zéolithe



FILIERE BOUES

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 13 g/l

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

➤ Production de boues annuelle :

Extraction de boues 2015= 20,60 m3 soit 0.271 T MS/an

Bilan / Conclusions:

Visite SATESE du 01/12/2015 :

Le volume moyen journalier reçu sur la station est d'environ 3m³/j.

Les résultats d'analyses en sortie le jour du prélèvement sont satisfaisants.

La proximité des maisons avoisinantes génère une sensibilité accrue aux nuisances ponctuelles

- Lagune :

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 800 EH
- Charge réelle à traiter : 630 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement de l'eau :

Lagune : 2 bassins



FILIERE BOUES

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = jusqu'à 60 g/l

La lagune n'a pas encore été vidangée.

➤ Filière d'élimination des boues :

Epandage agricole.

Pas de plan d'épandage existant.

➤ Estimation de la production de boues annuelle :

Production de boues=9,3 T MS/an ; Aucune évacuation en 2015 de sable (regard amont et entrée lagune)

Bilan / Conclusions :

Visite du SATESE du 21 et 22/04/2015 :

Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée, par temps sec. Les cumuls de pluie enregistrés sur la semaine précédant l'étude, soit environ 70 mm, provoquent une surcharge hydraulique dans la lagune. Avec 267 m3, le taux de charge atteint 222% de la capacité admissible. Le temps de séjour de l'effluent n'est que de 40 jours environ, soit la moitié du temps nécessaire à une bonne épuration. Le taux de charge organique moyen est de 35% du nominal. Il est de 28% sur la DBO5, 43% sur la DCO et de 44% sur les MES. Les rendements épuratoires sont moyens à faibles sur l'ensemble des paramètres.

Toutefois, le rejet exprimé en concentration est de bonne qualité.

Une vidange sera réalisée courant 2017.

- Bourg :

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 200 EH
- Charge réelle à traiter : 40 EH

➤ Nature des effluents :

Eaux résiduaires urbaines.

➤ Filière de traitement :

Prétraitements, Décantation primaire, Infiltration



FILIERE BOUES

➤ Production de boues :

- Caractéristiques des boues : liquides
- [boues] = 42 g/l

➤ Ouvrage de stockage des boues :

- Type : fosse toutes eaux
- Volume : 60 m³
- Vidange : en 2015 : 10,26 m³ soit 0,434 T de matière sèche

➤ Filière d'élimination des boues :

Transport et élimination à la station d'épuration Albi Madeleine

➤ Estimation de la Production de boues annuelle :

Production de boues = 600 kg MS/an

Bilan / Conclusions :

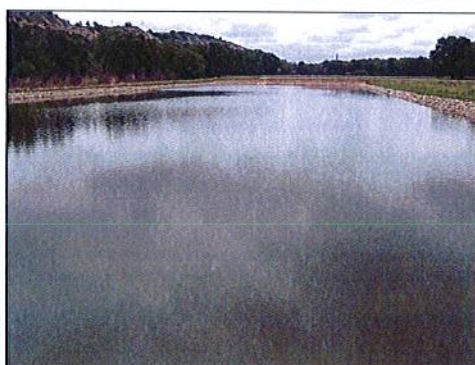
Visite du SATESE du 17/02/2015

Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée par temps sec. On enregistre une pluviométrie de 27 mm, deux jours précédant l'étude. Les résultats obtenus amènent les observations suivantes. Le volume d'effluent brut est de 16,4 m³, ce qui représente 55% de la capacité nominale de la station. La charge de pollution organique est de 1,4 kg de DBO₅, soit 12% du nominal. Les rendements épuratoires sont excellents sur l'ensemble des paramètres analysés. En conclusion, et en se référant au nombre de personnes raccordées au réseau d'assainissement (environ 70 personnes), on constate, d'une part, que le débit entrant est nettement supérieur à celui attendu, signe de la présence d'eau de ressuyage dans le réseau après l'épisode pluvieux, et d'autre part, un taux de charge de pollution faible (ratio de 20 g de DBO₅ par habitant).

- Lagune :

FILIERE EAU

- **Capacité :**
 - Données constructeurs : 1050 EH
 - Charge réelle à traiter : 600 EH
- **Nature des effluents :**
Eaux Résiduaires Urbaines.
- **Filière de traitement de l'eau :**
Lagune : 2 bassins



FILIERE BOUES

- **Filière d'élimination des boues :**
Epannage agricole, le moment venu.
- **Estimation de la production de boues annuelle :**
Production de boues = 9 T MS/an

Bilan / Conclusions du SATESE :

Visites du SATESE du 09/03/2015 et 07/12/2015

Mars : L'autosurveillance s'est déroulée dans de bonnes conditions par temps sec et chaud avec vent léger (évaporation). En entrée réception d'un volume de 460 m³/24h, soit 290 % du nominal acceptable sur la station. La charge organique entrante est de 27 % à 46 % (suivant les paramètres) de la capacité pouvant être traitée par le système épuratoire. En sortie, le volume mesuré par le débitmètre bulle à bulle est de 360 m³/24h. Le débit est à tendance linéaire avec quasiment aucune baisse sur les périodes nocturnes, ce qui témoigne d'ECPP dans le réseau de collecte. L'écart entre les volumes mesurés en entrée et en sortie est lié à l'évaporation à la surface des 2 bassins. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins. On remarque la forte présence d'algues microscopiques colorant l'effluent rejeté en vert qui explique les teneurs élevées en DCO et MES en sortie. Les abords sont bien entretenus et les arbres poussant sur les berges ont été coupés.

Décembre : L'autosurveillance s'est déroulée dans de bonnes conditions. En entrée réception d'un volume de 153 m³/24h, soit 98 % du nominal acceptable sur la station. La charge organique entrante est de 43 % de la capacité pouvant être traitée par le système épuratoire. En sortie, le volume mesuré par le débitmètre bulle à bulle est de 132 m³/24h. Le débit est à tendance linéaire une légère baisse sur les périodes nocturnes, ce qui témoigne d'ECPP dans le réseau de collecte. L'écart entre les volumes mesurés en entrée et en sortie est lié à l'évaporation à la surface des 2 bassins. Il n'y a pas de flottant en surface des bassins (uniquement des feuilles). On remarque la forte présence d'algues microscopiques colorant l'effluent rejeté en vert qui explique les teneurs élevées en DCO et MES en sortie. Les abords sont bien entretenus et la station est correctement suivie par l'exploitant.

• **ZA Albipôle :**

FILIERE EAU

➤ **Capacité :**

- Données constructeurs : 400 EH
- Charge réelle à traiter : 1600 EH

➤ **Nature des effluents :**

Eaux Résiduaires Industrielles.

➤ **Filière de traitement de l'eau :**

Boues activées forte charge

Production annuelle de refus de dégrillage : 100 kg en 2015

Production annuelle de graisses : 14 m³ en 2015



FILIERE BOUES

➤ **Filière d'élimination des boues :**

Station d'épuration d'Albi Madeleine

➤ **Production de boues en 2015 :**

Production de boues = 556,58 m³, soit 7,954 T MS/an

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE du 20 au 21/01/2015 :

Cette autosurveillance réglementaire a été réalisée par temps sec. Le volume d'effluent traité sur 24 heures est de 99 m³, ce qui représente 165% de la charge nominale admissible. La pollution engendrée, pour l'essentiel par des industriels et agro-alimentaires, et exprimée en charge de DCO, représente 123% de la capacité nominale de la station. Les rendements épuratoires sont moyens sur l'ensemble des paramètres.

La nouvelle station d'épuration sera opérationnelle en juin 2016.

- Rouffiac :

FILIERE EAU

➤ Capacité :

- Données constructeurs : 260 EH
- Mise en service novembre 2014

➤ Nature des effluents :

Eaux Résiduaires Urbaines.

➤ Filière de traitement :

Panier dégrilleur, relèvement, filtres plantés de roseaux



FILIERE BOUES

➤ Descriptif :

Filtres plantés de roseaux

Bilan / Conclusions :

Visite SATESE du 08 au 09/04/2015 :

L'autosurveillance s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les débits mesurés en sortie et sur la recirculation correspondent aux données de l'automate SOFREL en entrée. La station a reçu 10m³ en 24h soit 28% du volume nominal admissible sur l'installation. La charge organique à traiter est de 1/5 de la capacité nominale de la station. Les rendements sont satisfaisants et respectent les niveaux de rejet imposés.

Il n'y a pas de rejet superficiel.

